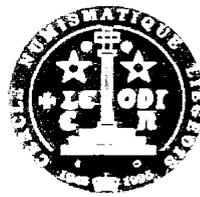


Jean VARIN (1607-1672)

Un liégeois au service des rois de France

Essai pour une nouvelle biographie



Didier Jacquemin

1) Introduction:

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Warin fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, vers la fin du règne de Louis XIII (Voltaire)

Il n'y a Sire, que cette nation liégeoise pour graver nos rois (Marquis de Marigny s'adressant à Louis XV)

Il existe plusieurs ouvrages, souvent anciens, consacrés à Jean VARIN (ou WARIN). Ils sont contradictoires sur certains points, principalement sur son origine, sur l'éventualité de son activité de faux monnayage, voire sur la religion qu'il pratiquait.

Pour son travail, effectué en France sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV, tous sont élogieux et s'entendent à admirer le travail d'un artiste hors du commun.

Sculpteur, médailliste, créateur de types monétaires, auteur de la refonte générale des monnaies françaises en 1640, ce personnage a influencé la numismatique et l'art du 17^{ème} siècle.

Nous allons tenter ici de résumer la biographie et le travail de Jean Varin, homme de son siècle dont l'influence a été primordiale dans de nombreux domaines.

Les éloges étant parfois aussi erronés que les médisances, nous allons tel un juge d'instruction investiguer à charge et à décharge en pratiquant la critique historique¹, en nous basant sur des documents probants et non sur des légendes.

Le contexte historique ou les liégeois à Paris:

Henri IV, en 1598, promulgue l'Edit de Nantes qui donne aux protestants (huguenots) le droit au culte et la possibilité de conserver des places fortes dont La Rochelle.

Louis XIII fait, en 1628, le siège de La Rochelle et par la promulgation de l'Edit de Grâce d'Alès (28 juin 1629), interdit les assemblées politiques et supprime les places fortes protestantes. Mais il maintient la liberté de culte dans tout le royaume, **sauf à Paris**.

A partir de 1660, s'installe une politique de conversion forcée qui aboutira à la révocation définitive de l'Edit de Nantes, le 18 octobre 1685.

Cette révocation entraîne l'exil de beaucoup de huguenots, dès 1629 pour ce qui est des résidents de la région parisienne, affaiblissant l'économie française au bénéfice des pays protestants qui les accueillent. (Colonies anglaises, Suisse, Provinces-Unies)

On parle approximativement de 300.000 exilés, dont beaucoup d'artisans ou de membres de la bourgeoisie.

Or, les liégeois étaient au 17^{ème} siècle considérés en France comme : « *Travailleurs, bons vivants et surtout bons catholiques* », la provenance d'une principauté épiscopale dépendant du Saint Empire en attestant.

En effet, à la charnière entre le 16^{ème} et le 17^{ème} siècle, l'Allemagne entière était en feu. Une foule de princes, jadis vassaux de l'empire, avaient embrassés la réforme pour être indépendants.

Ce n'était pas seulement des laïcs mais aussi des hauts dignitaires qui se faisaient protestants pour secouer à la foi le joug de l'empereur et celui de la religion.

¹ Paul Harsin, Professeur à l'Université de Liège : Comment on écrit l'histoire, bibliothèque scientifique belge, imprimerie Georges Thone, Liège.

Liège, était un rempart catholique dans un état placé entre les provinces espagnoles et les Provinces-Unies. Ernest de Bavière (décédé en 1612) était d'ailleurs devenu aussi archevêque de Cologne suite à la défection de Gebhard Truchsess von Walburg² qui s'était marié.

On assure que Henri IV, en parlant d'Ernest avait coutume de dire : « *mon cousin de Liège me ressemble jusqu'à la ceinture.* ».

Le pape et l'empereur ne faisaient rien sans le consulter.

Il ne faut pas chercher plus loin l'arrivée massive de liégeois à Paris dès 1629.

Outre Jean Varin, nous pouvons citer : **Michel Natalis** (1610-1668), graveur, **Jean Valdor** (1616-1670), chalcographe de Louis XIV, **Bertholet Flemael** (1614-1675), peintre des galeries du Palais de Versailles, **Henry de Thier** dit Du Mont (1610-1684), compositeur de musique baroque, actif à la cour du roi soleil ; **Gérard-Léonard Hérard** (1630-1675), sculpteur et médailleur, **Rennequin Sualem** (1645-1708) charpentier, qui construisit la machine de Marly au château de Versailles ; **Arnold de Ville** (1653-1722), originaire de Huy, promoteur de la Machine de Marly, qu'il fit construire (par Rennequin Sualem) entre 1681 et 1684, sur ordre du roi Louis XIV pour alimenter en eau les bassins et fontaines des parcs de Marly puis de Versailles ; **Lambert Clerx**, banquier de Louis XIV, **Jean-François de Neuforge** (1714-1791), graveur, sculpteur et architecte, auteur d'un célèbre recueil élémentaire d'architecture, **André Modeste Grétry** (1714-1813), musicien, **Gilles Demarteau** (1722-1776) peintre ou encore **Jean Duvivier** (1687-1761), fils d'un graveur du Prince Evêque de Liège, Joseph Clément de Bavière, académicien et graveur des médailles sous Louis XV.

N'oublions pas tous les anonymes, ouvriers ou artisans présents à Paris en provenance de la Principauté de Liège.

Notons en passant que des liégeois, amis du paradoxe, parlant à un voyageur français vers 1783 (*M. Jolivet, attaché à M. de Sainte-Croix, résident de France près l'évêque de Liège, cité par Pinchart*), ayant énuméré les principaux de leurs compatriotes établis à Paris depuis deux siècles, n'hésitaient pas à affirmer que le meilleur de Paris venait **de Liège**.

Ou encore le marquis de Marigny, qui, s'adressant à Louis XV, aurait déclaré : « *il n'y a Sire, que cette nation liégeoise pour graver nos rois* ».

2) Sa vie :

Les origines liégeoises de Jean Varin:

a) Les sources:

- La première biographie connue date de 1700, par un contemporain : Charles Perrault³, dans son œuvre intitulée : « *les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle* ».

Précédées d'une superbe gravure signée Gérard Edelinck (1640-1707), les pages 85 et 86 font littéralement l'éloge de Jean Varin.

Il y est écrit : « **Jean Varin, natif de Liège, fils de Pierre Varin Sieur de Blanchard, & gentilhomme du Comte de Rochefort prince Souverain de l'Empire** ». Le texte élogieux qui suit et qui décrit le travail de Jean Varin pour Louis XIII et Louis XIV a été souvent utilisé par les biographes postérieurs.

² Jacques DRUART : Le siège de Bonn , La Vie Numismatique, 2011 – 61^e année, 8^e livraison

³ Charles PERRAULT (1608-1703) : Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, Paris Dezallier, 1700 pages 85 et 86. Charles Perrault, écrivain, auteur célèbre de contes, était aussi membre de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres.

Mais, s'agissant d'un éloge bien de son temps, l'auteur a voulu donner des titres de noblesse que Jean Varin ne possédait pas à sa naissance, le reste du texte en devient donc fort douteux.

Il se termine par la phrase suivante : « *Il mourut à Paris le 26 Aoust 1672, âgé de 68 ans. Il estoit d'une constitution à vivre encore plusieurs années, & on croit qu'il a été empoisonné par des scélérats, à qui il avoit refusé des poinçons de Monnoye.* ».

- Louis Abry⁴ (cité par Georges de Froidcourt), graveur né à Liège en 1643 et y décédé en 1740, dans un manuscrit publié en 1867 par la Société des Bibliophiles Liégeois sous le titre : « les hommes illustres de la nation liégeoise, pages 193-194, écrit : **Jean Varin, fils d'un autre Jean et de la fille de Guillaume Hovius, bourgeois de Liège, apprit dès sa jeunesse à graver et à peindre.....** ».

On considère généralement le manuscrit de Louis Abry, contemporain de Jean Varin comme fiable.

- En 1738, Pierre-Lambert de Saumery, dans : **les Délices du Païs de Liège**⁵ (à Liège chez Everard Kints, 1738, pp. 293 et 294 du cinquième tome consacré à *L'éloge des Hommes Illustres*) considère qu'il est né à Liège.

Il affirme aussi qu'il fut peintre : « *Jeune encore, il vint à Paris, où il commence à se faire connaître par quelques Portraits peints avec toute la délicatesse d'un Art infini* » et même architecte : « *Varin apprit tout à la fois à graver et à peindre et réussit également dans ces deux Arts : il ne fit pas de moindres progrès dans l'Architecture* ».

C'est un éloge qui doit être analysé comme tel, ce n'est pas un document historique.

- Un livre du 18^{ème} siècle, qui n'a jamais été cité par les biographes ultérieurs mentionne l'origine liégeoise de Jean Varin:⁶

Ce texte s'inspire manifestement des écrits de Charles Perrault.

« LE VOYAGEUR FRANCOIS OU LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE » Mis au jour par M. l'Abbé Delaporte.
Nouvelle édition, TOME XX, A Paris, chez Moutard 1793.

Pages 365/366 :

« *Les liégeois naissent avec beaucoup d'aptitudes pour les arts : mais le pays n'étant pas un théâtre assez vaste pour l'homme de génie, ils vont porter ailleurs les talens dont la nature les a favorisés. On prétend que nous leur devons la machine de Marly ; & WARIN, ce célèbre graveur que la France a adopté, est né en cette ville. L'invention de plusieurs machines pour fabriquer des médailles, lui fit donner, par Louis XIII, la charge de Garde les monnoies du Royaume. Ce fut alors que cet artiste fit le sceau de l'Académie Française, où il a représenté le Cardinal de Richelieu d'une manière si frappante, que cet ouvrage passe pour un chef-d'œuvre. La monnoie fabriquée pendant la minorité de Louis XIV, est aussi de cet habile Liégeois. On lui doit encore des éloges pour des morceaux de sculpture : il a fait les bustes du Roi et de son Ministre, dignes d'être mis en parallèle avec ce que l'antiquité offre de plus parfait en ce genre.* »

⁴ Louis ABRY (1643-1740) a rédigé un ouvrage consacré aux hommes illustres de la nation liégeoise qui n'a été édité qu'en 1867, ce travail n'a pu être connu qu'à cette date.

⁵ SAUMERY, les Délices du Païs de Liège (à Liège chez Everard Kints, 1738, PP. 293 et 294 du cinquième tome consacré à *L'éloge des Hommes Illustres*)

⁶ Le Voyageur français ou la Connoissance de l'Ancien et du nouveau monde ; mis à jour par M. l'Abbé Delaporte ; NOUVELLE EDITION TOME XX, à Paris, Chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, vis-à-vis la rue de Sorbonne, à l'hôtel de Cluny – 1793 – pages 365/366.

- Selon Gédéon Tallemant des Réaux (1619-1693)⁷, chroniqueur issu d'une riche famille de banquiers huguenots, dont le manuscrit n'a été publié qu'en 1834 :

« *Varin étoit faiseur de jetons de son métier ; Laffermas l'alloit faire prendre pour la fausse monnaie ; mais le cardinal de Richelieu ayant ouï parler que c'étoit un excellent artisan, voulut qu'on le sauvât : il ne fut que banni. On le rappela d'Angleterre, où il s'étoit retiré, quand on voulut travailler aux louis d'or et d'argent. Il change de religion car il étoit huguenot ; il fit fortune à la monnoie, et il est fort riche. On l'a accusé aussi d'avoir empoisonné le premier mari de sa femme, et on dit que la fille du premier lit étoit sa fille.*»

Suit une anecdote concernant cette dernière qui aurait tenté d'empoisonner le mari que Varin lui destinait et qui était fort laid.

Ce texte ne souffre pas l'analyse historique car il sous-entend qu'il est venu à Paris pour la création de la nouvelle monnaie en 1640 et qu'il aurait empoisonné le premier mari de sa femme, nous verrons plus loin que c'est une erreur.

- Camille Pavard, Membre de l'Institut Archéologique liégeois, secrétaire-adjoint de l'œuvre des Artistes cite en 1905 : « *VARIN (Jean), né à Liège en 1604, s'appelait de son nom de famille Warin, fut sculpteur de mérite et graveur de talent* ».⁸

- F. Mazerolle (*Jean Varin, Ed. Bourgey et Schemit, Paris, 1930, 2 vol. In 4°*)⁹ déclare : « **En résumé, il semble que l'on puisse admettre que Jean Varin est né vers 1596, non à Liège, mais sans doute à Sedan, alors au duc de Bouillon, mais ces documents ne nous ont donné aucun renseignement sur ces ascendants** ».

Il affirme aussi qu'il est protestant.

Il considère donc Henri de la Tour d'Auvergne, protestant, prince de Sedan, duc de Bouillon, comme l'employeur de Jean Varin (père), nous démontrons plus loin qu'il s'agit d'une erreur.

Il aurait néanmoins fait effectuer des recherches dans les archives liégeoises, mais pour l'année 1604 uniquement, il n'a donc pas trouvé de Varin né à Liège.

M. Mazerolle tendrait volontiers à incorporer totalement Jean Varin dans le patrimoine de la France sans pour cela apporter des éléments de preuve ou des documents probants.

Il termine néanmoins en mentionnant : « *Nous souhaitons que des érudits belges, en découvrant des documents précis, arrivent à éclaircir ce problème* ».¹⁰ Il est donc loin d'être affirmatif dans ses dires.

Ses arguments seront repris dans le bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France en 1930, sous la signature d'Albert Mirot¹¹, ainsi que par plusieurs biographes postérieurs. Mais, en 1902, dans son ouvrage sur « *les Médailleurs français du XV^e siècle au milieu du XVII^e* »¹², Mazerolle déclarait dans son introduction : « *Jean Varin, de Liège {...}* », il avait donc précédemment donné crédit aux auteurs antérieurs.

⁷ "Les historiettes de TALLEMANT des Réaux" - Mémoires pour servir l'histoire du XVII^e siècle, publiés sur le manuscrit inédit et autographe avec des éclaircissements et des notes, par Messieurs MONMERQUE, membre de l'Institut, de Chateaugiron et Taschereau à Paris, 1834, chez Alphonse Levavasseur, libraire, Place Vendôme, 16. *Google books* ; (Je possède la seconde édition de 1840 parue chez Delloye, à Paris qui m'a servi à ce travail).

Le chapitre "VARIN" comporte 3 pages (354 à 356) du tome cinquième, il semble que ce soit la première ou la seconde édition qu'ont pu consulter Mazerolle et Tourneur, bien qu'une version complète non expurgée soit parue bien plus tard aux éditions « La Pléiade » en 1960, ce n'est bien sûr pas cette dernière qu'ont consultés Mazerolle et Tourneur.

⁸ Camille PAVARD : Biographie des liégeois illustres recueillie dans divers auteurs anciens et modernes : Bruxelles, maison d'édition Alfred Castaigne, 1905 pp.374 à 376.

⁹ F. MAZEROLLE, Jean Varin, conducteur de la Monnaie, tailleur général des monnaies, contrôleur général des poinçons et effigies : sa vie – sa famille – son œuvre. Paris, 1932, 2 tomes. p. 12

¹⁰ Ibidem, p. 64

¹¹ Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France, 57^{ème} année-1930, à Paris chez H. Champion, libraire, Quai Malaquais, 5.

¹² F. MAZEROLLE: Les médailleurs français du XV^e siècle au milieu du XVII^e, Tome premier, Introduction et documents, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCII.

- Victor Tourneur¹³, en 1932, réplique à F. Mazerolle en effectuant une analyse toute rigoureuse, parue en 1933 dans la revue belge de Numismatique et de Sigillographie (pages 66 à 76). Il essaie d'aborder toute la polémique liée à la naissance du graveur Varin, à son apprentissage, mais aussi celle liée à sa religion.

Il reproduit les affabulations tirées des : « *Historiettes de Tallemant des Réaux. Mémoires pour servir l'histoire du XVIIe siècle* »¹⁴. Il s'agit de médisances qui ne supportent pas la critique historique.

Ce sont ces « potins », qui, à force d'être répétés devinrent un temps « vérité historique ».

Il développe ensuite, en citant plusieurs dates possibles, la problématique liée à la date de naissance pour conclure comme Perrault qu'il serait né en 1604.

Il semble admettre d'origine sedanaise et la pratique de la religion réformée, mais il termine son article en affirmant : « *Il nous revient que des recherches faites à Liège auraient fourni quelques données nouvelles à la question. Nous reprendrons les origines de Jean Varin quand les pièces découvertes auront été publiées* ».

Ce passage démontre qu'il avait connaissance des éléments découverts aux archives de Liège par Georges de Froicourt concernant Jean Varin.

Pourquoi alors est-il resté sur sa position, si ce n'est pour plaire à Fernand Mazerolle ?

- Georges de Froidcourt¹⁵, dans son ouvrage de 1934 intitulé : « *Les origines liégeoises de Jean Varin* ».

Ouvrage destiné à étayer la commande d'un buste commémoratif au sculpteur Louis Dupont affirme que : « *le* » Varin, sur base d'archives liégeoises révélées par le baron Chestret, était au service du prince-évêque de Liège et qui travaillait à Liège et à Bouillon doit s'identifier avec Jean Varin, époux de la fille de Hovius et père du grand Jean Varin. ».

Il démontre que Jean Varin était le fils de Jean VARIN, tailleur des monnaies du duc de Bouillon et de Catherine (Jennekine) HOVIUS, fille de Guillaume HOVIUS, imprimeur établi rue Gérardrie à Liège et qu'il y est né le 6 février 1607.

On relève au registre de baptêmes, six enfants issus de Jean Varin et de Catherine Hovius : Adrien (4 sept. 1601), Guillaume (19 déc. 1602, déclaré dans les registres, fils de Jean Varin de Sedan, Catherine (15 déc. 1604), **Jean** (6 févr. 1607), Jeanne (4 avr. 1611) et Anne (28 mai 1616).

Il mentionne aussi de nombreux autres Varin qui ne peuvent être confondu avec le graveur installé à Paris dès 1626.

- Frédéric Pény¹⁶ : (*Jean Varin de Liège, 1947, éditions Vaillant-Carmanne, ouvrage tiré à 500 exemplaires.*), reprend le travail de Georges de Froidcourt sans y apporter de réelles nouveautés.

- Jean Babelon¹⁷ (*La médaille en France, 1948, Librairie Larousse*), précise dans son chapitre V : « La médaille baroque au siècle de Louis le Grand, p. 47-48 » que Jean Varin, dont le père était de Reims, naquit à Liège en 1604. Il s'établit à Paris en **1618** {...} En 1620 il épousa Jeanne Desjours (*Or c'est en 1629 qu'il épousa Jeanne Desjours, ces dates sont erronées*).

- De plus, nous avons appris qu'il a existé un « Claude WARIN », graveur à Lyon que d'aucun considère comme étant le frère de Jean VARIN. Cela a créé une polémique répercutée dans le

¹³ Victor TOURNEUR: Les origines de Jean Varin, tailleur général des monnaies de France ; Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie, Bruxelles, 1932. Palais des Académies, des presses de l'imprimeur Jean Vromans 1933.

¹⁴ Les historiettes de Tallemant des Réaux. Mémoire pour servir à l'histoire du XVIIe siècle. Deuxième édition par M. Monmerqué. Paris. 1861, IX, p. 217

¹⁵ Georges de FROIDCOURT ; Les origines liégeoises de Jean Varin, Liège, Editions de « L'œuvre des Artistes » 1934. 300 exemplaires, p. 16

¹⁶ Frédéric PENY: Jean Varin de Liège 1607-1672, Ed. Vaillant-Carmanne, 1947, 500 exemplaires. p. 28

¹⁷ Jean BABELON, Conservateur du Cabinet des médailles de Paris.

bulletin de la société royale de numismatique. (Voir ci-après l'extrait des Procès verbaux de l'Assemblée Générale de Lille des 7 et 8 juin 1959) :

Le premier ouvrage connu traitant de sa vie était : « Claude Warin, graveur et médailleur (1630-1654) » Revue Numismatique (France), 1888, de Natalis Rondot, ouvrage que je n'ai pu consulter.

Mais, M. Tricou, a démontré en 1958¹⁸ que Claude Warin était bien le frère du Jean Warin de notre étude.

A la lecture de son testament du 15 Mars 1654, Claude, parlant de son frère Jean, maître des Monnaies au Moulin de France (qu'il affirme par ailleurs être né à Liège en 1604), explique que celui-ci « *le fit venir d'Angleterre où il estoit, pour le servir en France, principalement en la monnaie de Lyon qu'il tenait en ferme* ».

Autre preuve issue de ce testament ; on y apprend ce qu'il lègue à son frère mais aussi à sa belle-sœur Jeanne Dejours, il cite aussi Jeanne et Anne Warin ses sœurs (toutes deux nées à Liège selon les actes consultés par Pény et de Froidcourt). Il s'agit donc bien du frère du Jean Varin objet de notre étude

226

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

(Extrait)

M. Tricou présente deux médaillons inédits de Claude Warin. Grâce aux archives notariales de Lyon, où séjourna Claude Warin, le conférencier a eu le bonheur d'éclaircir certains points de la vie de cet artiste. On peut certifier dès maintenant que Claude était le frère de Jean Warin. A Lyon, Claude Warin fréquente la bonne société locale ; il devient le 19 décembre 1651 graveur ordinaire de la Ville. Il meurt le 19 mars 1654. Des deux médaillons en plomb analysés, l'un représente le buste du Christ, l'autre celui de la Vierge. M. H. Frère signale que M. de Froidcourt a retrouvé dans les registres paroissiaux de Liège l'acte de baptême de Jean Warin, du 6 février 1607, et a montré l'identité absolue de ce Jean avec le graveur général des monnaies de France. Froidcourt a également retrouvé les actes de baptême de cinq autres enfants de Jean Varin, graveur des monnaies de l'évêque de Liège. Aucun Claude ne figure parmi les enfants nés à Liège.

Comment expliquer que l'on ne retrouve aucun Claude dans les actes de baptême liégeois ?

La **seule explication** plausible, est que Claude Warin de Lyon n'est autre que **Guillaume Varin**, né à Liège le 19 décembre 1602. (A Lyon, Claude ou **Glaude** sont indifféremment utilisés)

Il avait accompagné son père dans son activité de faux monnayage à Cugnon mais aussi à Château-Regnault et à La Tour à Glaire pour la princesse de Conti.

Il s'est enfui en Angleterre et avait été condamné à mort par contumace en 1631.

Installé en Angleterre, il a continué à travailler avec Nicolas Briot, et c'est là qu'a été le rechercher Jean pour qu'il prenne en charge la Monnaie de Lyon, vu son expérience dans la frappe au balancier.

- Michel Thys, dans un article paru en 1972 dans le numéro 34 du bulletin de la Société d'Etude Numismatique et Archéologique à l'occasion du 300^{ème} anniversaire du décès de Jean Varin,

¹⁸ Jean TRICOU, Président de la Société Française de Numismatique, Médailles lyonnaises du XVe au XVIIIe siècle, éditions Emile Bourgey, Paris 1958, pp. 28 à 33 ; Préface de Jean Babelon.

article titré : JEAN VARIN (1604 ? – 1672)¹⁹, explique, dans un chapitre consacré à sa jeunesse et ses débuts comme graveur les contradictions rencontrées chez les auteurs précédents.

Il confirme l'activité de faux monnayage de la famille Varin.

Il signale surtout que Jean Varin lui-même se serait contredit dans ses déclarations. Il mentionne que dans son acte d'abjuration de 1629 (on reviendra plus tard sur la véracité de cet acte), il avait été élevé dans la religion protestante et qu'il est né à Sedan, alors que dans ses lettres de naturalisation de 1650 (acte officiel), il se dit né à Liège d'un père natif de Reims.

Quant à sa famille, il cite un Barthélemy Varin, monnayeur à Cugnon et commissionné le 3 août 1649 (*probablement une erreur NDLR*), un Claude Varin, graveur de la ville de Lyon etc.

- Enfin, Mark Jones²⁰, directeur de l'Albert and Victoria Museum de Londres et conservateur du cabinet des médailles, intervient dans le cadre de la journée d'étude intitulée : « Les Wallons à Versailles » (organisée le 5 décembre 2007 au château de Versailles). Le texte est paru dans « *Jean Warin (1606 ? -1672) au service de Louis XIV: La représentation du pouvoir : Colloque « Les Wallons à Versailles » 2007, éditions La Renaissance du Livre, pages 247 à 269.* ».

Il s'agit de la plus récente intervention sur le sujet.

Le texte de la communication lors de cette journée d'étude provient majoritairement d'un article publié en anglais en 1987²¹

Il y déclare que Warin venait d'une famille de faux monnayeurs, qu'il fut lui-même condamné pour contrefaçon et que tant son père que son oncle furent exécutés pour ce crime.

Il mentionne qu'il est né à Liège et y a été baptisé le 6 février 1607 (il cite Pény). Toutefois, son père également Jean Warin, était originaire de Reims en Champagne (il cite Mazerolle), Par contre, sa mère Catherine Hovius (il cite Pény), était la fille de Guillaume Hovius, un imprimeur liégeois réputé. Leur fils reçut son éducation à Bouillon, près de Sedan (il cite Pinchart).

Mais confirme que sa famille est protestante : « *En fait les Warin, en tant que protestants de la Champagne et des Pays-Bas....* ».

Ce sont tous ces éléments, et surtout l'apparente contradiction dans les affirmations de Mark Jones qui ont motivé la présente étude, commencée en 2008 par la rédaction d'une monographie illustrée mais simplifiée, imprimée à compte d'auteur mais dont on s'est permis de reproduire des extraits sur WIKIPEDIA (l'encyclopédie en ligne).

Ce fait nécessitait un approfondissement du travail et des recherches complémentaires pour aboutir à une publication plus scientifique.

Nous allons essayer ici de synthétiser les sources et d'apporter quelques éclaircissements sur les origines de Jean Varin, graveur à Paris sous Louis XIII et Louis XIV.

Seule certitude, plusieurs documents signés de la main de Jean Varin le déclarent liégeois ou « de Liège ».

¹⁹ Michel THYS, Jean Varin (1604 ?- 1672) dans le Bulletin de la Société d'Etudes Numismatique, numéro 34, 1972.

²⁰ Mark JONES ; Jean Warin (1606 ? -1672) au service de Louis XIV: La représentation du pouvoir : Colloque « Les Wallons à Versailles » 2007, éditions La Renaissance du Livre, pages 247 à 269.

NB : Le titre de l'exposé (1606-1672) semble être une « coquille » de l'éditeur.

²¹ THE MEDAL, N° 11 Summer 1987, P. 7 à 23.

On signale Jean Varin à Paris dès 1626²², (1618 ou 1625 selon certaines sources²³), comme « *Maistre Orfèvre* » on l'y déclare *venu de Liège*.

b) La date de naissance :

Une des représentations la plus connue de Jean Varin est la médaille signée par J.B Dufour en 1684.



Médaille de Dufour en 1684 (collection de l'auteur)

Une autre, signée par J. Dantzell, d'après Dufour mentionne au revers dans une couronne de chêne: « *Né à Liège en 1604, Mort en 1672* ».

Gatteaux, dans la « *Galerie métallique des Grands Hommes Français* » produit deux médailles à l'effigie de Jean Varin. Au revers : « *Né à Liège en M.DC.IV – Mort à Paris en M.DC.LXXII* ».

Une médaille de Jean Dassier, graveur genevois du 18^{ème} siècle, le déclare décédé en 1675 (erreur manifeste).



Médaille de Varin par Dassier

Constantin Jéhotte, graveur liégeois, frappe en 1866 une grande médaille en l'honneur de 10 artistes liégeois, avec les dates de naissance et de décès. Pour Jean Varin il mentionne: 1604-1672.

²² L'acte de naturalisation où il se déclare venu à Paris en 1626 a été mentionné et (ou) recopié dans tous les ouvrages, de Mazerolle, Tourneur, De Froidcourt et Pény

²³ Raymond WEILLER: « les coins de faux-monnaieurs de Rochefort » (1978) cercle Culturel de Rochefort, Extrait des Annales de la Société archéologique de Namur, Tome 58, fasc. 2, page 292

Comme année de naissance, l'année 1604 est donc la seule mentionnée sur les médailles commémoratives françaises et liégeoises.

Ceci mérite quelques explications :

La date de 1604 trouve son origine dans un seul document, la biographie sommaire et assez fantaisiste de Charles Perrault en 1700 qui déclare que Jean Varin est mort en 1672 à l'âge de 68 ans²⁴ (ce qui porte arithmétiquement l'année de sa naissance à 1604).

Or, dans les documents d'époque que j'ai consulté, l'avis de décès, le placard sur l'église ou le testament et les actes de procédure de légation, il ne fait aucunement mention de son âge à la date du décès.

Il s'agit donc d'une « erreur » très souvent répercutée par les auteurs postérieurs.

La première pièce « officielle » qui mentionne un âge est son acte de naturalisation²⁵, lettres patentes d'août 1650, qui mentionne que « à la date du 29 mai 1646 lors de son interrogatoire par le Commissaire du Roi en sa Cour des Monnaies, Jean Varin se déclare : *Conducteur des engins de la Monnaie, âgé de quarante ans environ {...}* »

Ce qui est logique, car, à l'époque, on ne calculait pas l'âge comme maintenant, si l'on était né le 29 mai 1600 (par exemple), à partir du 29 mai 1619 en se déclarait avoir 20 ans, c'est-à-dire **entré dans sa vingtième année d'existence**. Jean Varin déclarant le 29 Mai 1646 avoir quarante ans, cela porte sa naissance à 1606 ou 1607 (avant le 29 mai).

En 1934, Georges de FROIDCOURT²⁶ suivi en 1947 par Frédéric PENY²⁷ déclarent en effet: « A côté de documents divers, aux archives nationales de Paris, qui rappellent son origine liégeoise, nous possédons l'extrait conforme de l'acte de naissance, relevé dans le Registre des naissances de Notre-Dame-aux-Fonts, à Liège (conservé aux archives de l'Etat à Liège) en date du 6 février 1607, dédié à sainte Catherine, outre le nom des parents (auteurs), les témoins : Suscip : Andréa Majibais et Anne Legally, femme à Guillaume Wijpar »²⁸

L'année 1604, qui a été parfois avancée, se trouve ainsi démentie. Les registres, pour 1604, sont muets. On relève, au registre des baptêmes, comme l'a signalé M. de Froidcourt (Les origines liégeoises de Jean Varin, Ed. Œuvre des Artistes, Liège, 1934), six enfants issus de Jean Varin et de Catherine **HOVIUS** : Adrien (4 sept. 1601), Guillaume (19 déc. 1602), Catherine (15 déc. 1604), **Jean (6 févr.1607)**, Jeanne (4 avr. 1611), Anne (28 mai 1616).

J'ai personnellement vérifié le 11 janvier 2008, aux Archives de l'Etat de Liège à Cointe, à la rubrique T17 (*institutions ecclésiastiques, Paroisse, tables du Saint-Esprit et fabriques d'église : Liège-Notre Dame aux Font, microfilms YL 142 et 143, volumes 56, 57 et tables correspondantes*) l'existence de cet acte de naissance. La pièce n'étant visible que sous la forme de microfilms, la lecture était malaisée mais je puis affirmer que la retranscription de Fr. Pény est exacte sauf sur un détail, il faut lire « Paroisse Sainte Catherine » et non « dédié à Sainte Catherine ».

On peut donc considérer comme fiable la date du 6 février 1607, la paroisse Sainte Catherine, comme lieu de naissance et l'église Notre-Dame-aux-Fonts comme lieu d'enregistrement dans les registres.

²⁴ Charles PERRAULT (1608-1703) : Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, Paris, Dezallier, 1700 p. 86.

²⁵ L'acte de naturalisation où il se déclare venu à Paris en 1626, venant de Liège, sa ville natale, a été mentionné et (ou) recopié dans tous les ouvrages, de Mazerolle, Tourneur, De Froidcourt et Pény

²⁶ Georges de FROIDCOURT ; Les origines liégeoises de Jean Varin, Liège, Editions de « L'œuvre des Artistes » 1934. p. 16.

²⁷ Frédéric PENY : Jean Varin de Liège 1607-1672, Ed. Vaillant-Carmanne, Liège, 1947

²⁸ Cet acte avait déjà été signalé par le baron de Chestret en 1888

c) Le lieu de naissance :

Rue Gérardrie 25 ?

Frédéric Pény²⁹, signale qu'il a été élevé chez l'imprimeur Guillaume Hovius, *bourgeois et humaniste liégeois ; maître libraire de l'officine rue Gérardrie, à la marque « Au Chrisme, sub signo paradisis terrestris, MDCXIII – Devise : LAUDABILE NOMEN DOMINI »*

Il pourrait s'agir de l'immeuble actuellement abandonné qui se trouve au numéro 25 de la rue Gérardrie. Il abritait un magasin d'épicerie fine à l'enseigne : « LA CANTINA » et est classé, il a été rénové récemment. Malheureusement il ne contient à l'intérieur aucun vestige de cette époque, il y aurait eu de superbes cheminées baroques mais elles ont disparues car l'immeuble, resté longtemps inoccupé, a été vandalisé de tout ce qu'il pouvait contenir.



AU PARADIS TERRESTRE, rue Gérardrie, 25.

Adam et Eve entourent l'Arbre de la science du Bien et du Mal sur lequel s'enroule le serpent tentateur. Dès le XVI^e siècle, la famille de libraires et imprimeurs **Hovius** s'établit en Gérardrie. Cette enseigne a été reproduite par les Hovius, comme marque distinctive, sur les ouvrages imprimés. De part et d'autre de l'enseigne figurent les armoiries des familles Hovius et Streel. Inscription : AU PARADIS / TERRESTRE³⁰

Je suppose ici que le lieu de naissance de Jean Varin pourrait être le numéro 25 de la rue Gérardrie. Or, des recherches postérieures à la rédaction de la première version cet ouvrage me poussent à mettre en doute mes conclusions³¹.

- 1 Si le lieu de naissance se trouve sur le territoire de la Paroisse Sainte Catherine, église située rue Neuvise, bombardée en 1691 et reconstruite au début du 18^{ème} siècle, ce ne peut être rue Gérardrie. Cette rue dépendait en partie de la Paroisse de Notre-Dame-aux-Fonts et en partie de celle de Saint Étienne.³²
- 2 Théodore Gobert³³, archiviste liégeois, auteur des « **Rues de Liège** », mentionne au N° 25 la « Maison du Paradis terrestre ». « *Là vécut longtemps les HOVIUS (Hoyoux en français), autre famille de libraires et imprimeurs liégeois des XVIème et XVIIème siècles. A la vérité Henry Hovius le premier, établit d'abord sa boutique devant le Palais, mais dès le XVIème siècle, la maison que sa famille occupa rue Gérardrie avait l'enseigne du Paradis terrestre. L'arbre de la science du bien et du mal est au milieu. Eve, sur la suggestion d'un serpent, accepte une pomme pour l'offrir à Adam qui tend la main. Cette enseigne a été reproduite par les Hovius, comme marque distinctive, sur leurs ouvrages grand format. Il en fut ainsi jusque fort tard dans la seconde moitié du XVIIème siècle. En Novembre 1679, Jean-Mathias Hovius, marchand libraire, maître du Paradis terrestre mourut célibataire, à l'âge de 54 ans (enterré le 25 novembre selon les registres de Notre-Dame aux Fonts) sa sœur Hélène Hovius, avait épousé un Léonard STREEL, dont la famille habitait la même rue. Voilà pourquoi l'enseigne porte, avec les armoiries des Hovius qui sont à gauche, (armoiries d'argent à trois feuilles de houx de sinople, mouvantes d'une motte de même), celles des Streel (armoiries de gueules à l'aigle d'argent armé d'or, au chef d'argent, à deux*

²⁹ Frédéric PENY: Jean Varin de Liège 1607-1672, Ed. Vaillant-Carmanne, liège, 1947, page 12 ; note infrapaginale

³⁰ Source : sur le site internet de Fabrice Muller, « principauté de Liège » : « les vieilles enseignes en pierres sculptées »

³¹ Didier JACQUEMIN: exposé au Cercle d'Etudes Numismatiques de Liège, juin 2008

³² L. LAHAYE: Les paroisses de Liège, Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t.XVI (1921), p. 1-208.

³³ Théodore GOBERT ; les rues de Liège, réédition 1975. Éditions Culture et Civilisation

cercles d'azur). Les Streel habitaient déjà la maison en 1639. Toutefois l'existence commune d'Hélène Hovius et de ce Streel (NDLR nom par ailleurs fort connu dans l'imprimerie liégeoise) ne fut pas extrêmement longue. La première survécut à son mari et, à la mort de ce dernier, reprit la librairie avec son fils. Elle-même mourut septuagénaire, le 14 juin 1690. Elle fut enterrée à N-D aux Fonts, sa paroisse, dans le caveau des Hovius (registre de N-D aux Fonts).

- 3 Francine Vander Ghinst-Doyen³⁴ mentionne au N° 55 de la rue Gérardrie (NDLR : il s'agit d'une erreur manifeste) « AU PARADIS TERRESTRE » : « *cette maison en brique et pierres peintes daterait de la deuxième moitié du XVII^e siècle ou début du XVIII^e siècle. Le bas relief sous la fenêtre centrale du premier étage représente une scène du Paradis Terrestre : paysage avec un arbre central, des fleurs et des plantes. Adam, à gauche, tend la main, Ève voile sa nudité de la main gauche et saisit de la droite la pomme que lui présente le serpent, de forme androgyne et enroulé autour du tronc d'arbre {...}. Vers 1650 (bien après la naissance de Jean Varin NDLR), cette maison fut occupée par une famille célèbre de libraires-imprimeurs, les HOVIUS (Hoyoux), alliés eux-mêmes à la famille STREEL, autre imprimeur connu. Ces derniers occupaient auparavant une autre maison en Gérardrie, avec leur enseigne « à la Galère » ; cette maison a disparu. »*

(C'est peut être dans cette dernière qu'est né Jean Varin NDLR)

Je n'ai pu établir formellement le lien entre Catherine Hovius, fille de Guillaume Hovius, imprimeur, mère de JEAN VARIN et la famille Hovius-Streel ayant occupé la maison en Gérardrie 25. De toute façon, le lieu de naissance peut être différent du lieu où il a vécu ses premières années d'existence.

Pour conclure ce chapitre, il faut rappeler que le bombardement de 1691 a détruit plus de 900 maisons ainsi que des églises (dont Sainte Catherine).

Les archives de Sainte Catherine étant détruites, il est impossible de poursuivre plus loin mes investigations.

La maison natale de Jean Varin a peut être disparu à cette époque

d) Sources généalogiques³⁵:

Selon diverses sources d'analyses généalogiques, la famille VARIN est originaire de la région Champagne-Ardenne.

Néanmoins je n'ai découvert aucune trace d'un JEAN VARIN (père) qui serait né à Reims, au 16^{ème} siècle, mais les sources consultées sont loin d'être exhaustives.

La famille Varin est aussi très active à Sedan, où ils étaient artisans orfèvres et postainiers.

Il existe de nombreuses personnes apparentées à Jean Varin, tailleur des monnaies de Louis XIII qui ont travaillé comme graveurs ou orfèvres à Paris, à Sedan ou en Champagne-Ardenne.

M. le baron Chaubry de Troncenord³⁶, dans sa notice sur les artistes graveurs de la Champagne (01/07/1857, page 112), cite la famille de Jean Warin, « *habile graveur de médailles dans la ville de Liège, {...}, et que Louis XIII appela, à cause de son mérite, pour lui confier la charge de garde des monnaies du royaume...dont des descendants sont actifs à Chalons.*

Le lien de parenté exact avec le graveur qui nous intéresse n'est pas mentionné par Mr. le baron Chaubry de Troncenord.

La liste est très longue et il serait fastidieux ici de publier des arbres généalogiques complexes, mais je citerai quelques personnes apparentées et actives dans la gravure:

³⁴ Francine VANDER GHINST-DOYEN: « La mémoire des enseignes de Liège » (30/03/1992, imprimerie P. Daxhelet à Hannut)

³⁵ Généanet.org (site consacré à la généalogie et animé par des amateurs compétents).

³⁶ M. le baron CHAUBRY de TRONCENORD: Notice sur les graveurs de la Champagne (Université de Reims 1861).

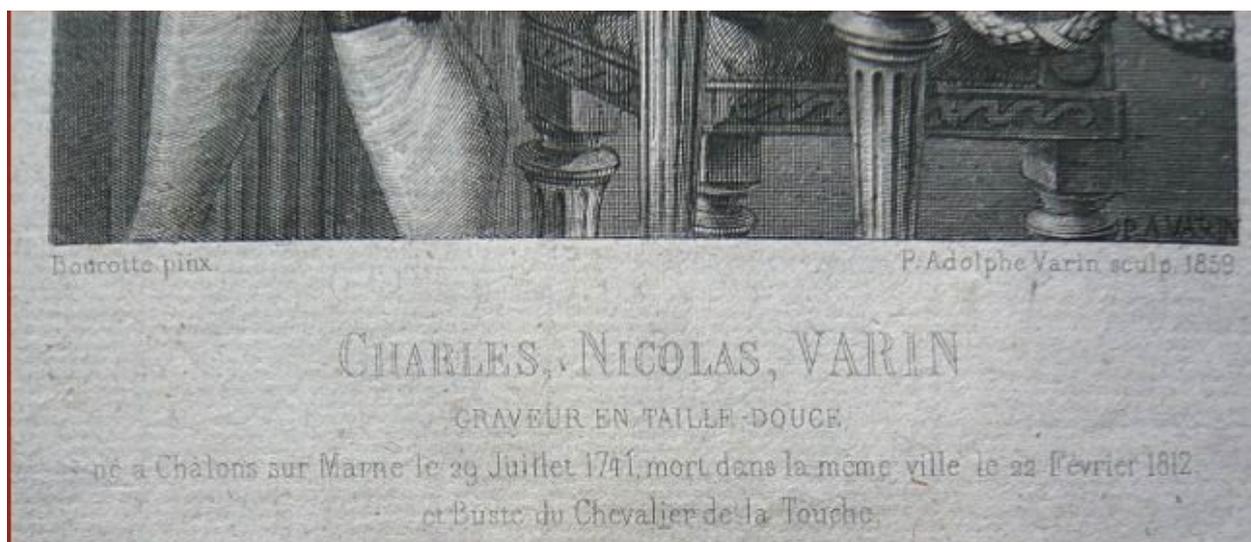
On y trouve donc, Charles-Nicolas Varin, graveur en taille douce (Châlons-sur-Marne 1741-1812), Amédée Varin, graveur (1818, Châlons-sur-Marne - 1883, Crouettes), Eugène Varin, graveur et sculpteur (1831-1911), Pierre Adolphe Varin sculpteur en 1859 et enfin R. Varin graveur, e.a. eaux-fortes représentant la Cathédrale de Reims détruite lors de la guerre 1914/1918.

Ils proviennent d'une famille chalonnaise dont le lien avec l'objet de notre étude n'est pas précisé.

Il faut aussi noter que P. Adolphe Varin est aussi l'auteur d'un portrait de Jean Varin, dont il se prétendait apparenté.³⁷

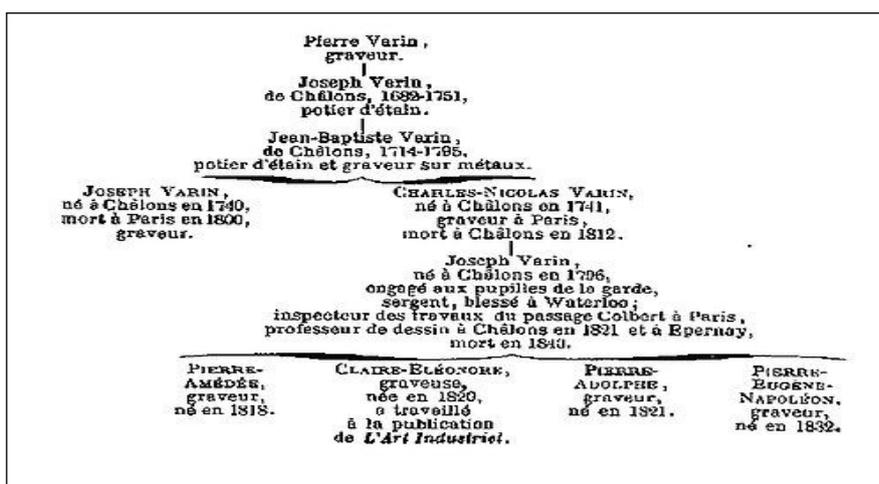


³⁷ L'artiste, 1^{er} juin 1860, Bibliothèque nationale de France



Charles-Nicolas Varin par P. Adolphe Varin

Arbre généalogique simplifié de « Pierre Varin » de Chalons:³⁸



Cette famille si elle est apparentée à l'objet de notre étude ne l'est pas en ligne directe.

e) Quelques propos sur Bouillon³⁹ :

Ayant constaté que les erreurs commises par Fernand Mazerolle, et d'autres, provenaient principalement de la complexité de l'Histoire ardennaise, j'ai estimé intéressant de faire une mise au point à ce sujet.

Au Moyen Âge, Bouillon était une seigneurie de Lotharingie et le siège principal de la dynastie des Ardennes-Bouillon aux Xe et XIe siècles. Au XIème siècle, ils dominaient la région et tenaient le titre de duc ainsi que de nombreux autres titres dans la région. Bouillon était la concentration dominante urbaine dans les possessions du duc.

Une erreur courante est de croire que Bouillon était un comté. Bien que les seigneurs de Bouillon fussent fréquemment des comtes et des ducs, Bouillon en lui-même n'était cependant pas un

³⁸ Henri Béraldi : Arbre généalogique famille Varin dans : "Les Graveurs du XIXe siècle", vol XII, 1892

³⁹ Source : Cercle d'Histoire de Bouillon ; www.bouillon.be

comté. La fortification de Bouillon était, avec le comté de Verdun, le noyau central des possessions de la dynastie des Ardennes-Bouillon, et ils combinaient leur territoire avec une mixture complexe de fiefs, de terres allodiales et d'autres droits héréditaires à travers toute la zone. Un exemple de cela est l'avouerie du monastère de Saint-Hubert, qui a été donné à Godefroy II par le prince-évêque de Liège.

Après plusieurs péripéties, en 1559, le traité du Cateau-Cambrésis restitue Bouillon aux princes-évêques de Liège stipulant que les droits au territoire disputé sont déterminés par un arbitrage spécial qui n'a jamais eu lieu.

En 1598, le traité de Vervins réclame à nouveau un arbitrage du conflit entre l'évêché de Liège et la famille de la Mark.

Le 15 octobre 1591, à la disparition de la famille la Marck, l'héritière, Charlotte est mariée à Henri de La Tour d'Auvergne, maréchal de France.

Le 8 mai 1594, Charlotte de La Marck meurt sans descendance, et ses revendications sur Bouillon sont reprises par son mari, Henri de la Tour d'Auvergne.

Le 24 octobre 1594, Le cousin de Charlotte, Henri de Bourbon, Duc de Montpensier abandonne ses revendications sur la succession de Bouillon en échange d'une rente viagère.

Le 5 août 1601, un accord est signé entre Henri de La Tour d'Auvergne et l'oncle paternel de Charlotte, le Comte de Maulévrier, dont les descendants continueront d'appuyer leur revendications sur Bouillon jusqu'à la fin du [XVII^e](#) siècle.

Lors des discussions sur l'Edit de Nantes, Henri de la Tour d'Auvergne, représentant huguenot était dans les textes d'époque surnommé « Bouillon », chose que n'ignorait pas Mazerolle.⁴⁰

Ce n'est que le 3 septembre 1641 que le fils d'Henri, Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, renonce à ses revendications en échange de 30.000 livres promises par les évêques de Liège au traité de Tongres.

La famille de La Tour d'Auvergne régnait aussi sur SEDAN, ce qui explique la confusion chez Fernand Mazerolle.

Pour mieux comprendre, voici les biographies résumées de la famille La Tour d'Auvergne, pour la période qui nous intéresse⁴¹ et ⁴² :

1° Henri de la Tour d'Auvergne, né le 28 septembre 1555 à Joze-en-Auvergne, décédé le 25 mars 1623 à Sedan **duc de Bouillon** (1591-1623), **vicomte de Turenne** (1557-1623) , Maréchal de France, Marié le 15 avril 1595 à Den Haag, (La Haye), avec **Maria Elisabeth Flandrine d'Orange-Nassau** (28 ans), née le 26 avril 1577 à Middelburg, décédée le 3 septembre 1642 à Sedan à l'âge de 65 ans, fille de Guillaume le Taciturne.

Il est premier gentilhomme de la chambre d'Henri IV et **duc de Bouillon par son premier mariage avec Charlotte de La Mark en 1591** (décédée en 1594 sans descendance). Il participe comme huguenot aux négociations préliminaires à l'Edit de Nantes.

2° Henri de la Tour d'Auvergne-Bouillon, né le 11 septembre 1611 au château de Sedan (Ardennes) – mort à la bataille de Salzbach le 27 juillet 1675, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, prince de Sedan, généralement connu sous le nom de **Turenne**. Maréchal de France en 1643 et maréchal général des camps et armées du roi en 1660, il fut l'un des meilleurs généraux de Louis XIII puis de XIV. Elevé dans la religion réformée, il se convertit au catholicisme en 1668 sous l'influence de Bossuet, notamment après la lecture de son livre *Histoire des variations des Églises*

⁴⁰ Janine GARRISSON: L'Edit de Nantes ; éditions Fayard 1998

⁴¹ C. de FRANCQUEN: « recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire des maisons et familles illustres du royaume ; Bruxelles, 1826 »

⁴² Albert DAUZAT ; dictionnaire étymologique des noms et lieux de France, Larousse, 1968.

protestantes. Il accède aux plus hautes dignités : prince étranger en 1651, maréchal de France et général, Turenne épousa en 1653 Charlotte de Caumont La Force, fille d'Armand Nompar de Caumont. Elle mourut en 1666. Ils n'eurent pas d'enfants.

3° Frédéric Maurice de la tour d'Auvergne (Sedan, 1605 – Pontoise, 7 novembre 1652), était le fils de Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon et de Élisabeth de Nassau. Frère du fameux Turenne (voir ci-avant), maréchal de France. Il fut duc de Bouillon, prince de Sedan et général de l'armée royale française. Le 25 mars 1623 il devint second duc de Bouillon.

Il en résulte qu'à l'époque qui nous intéresse, la famille de la Tour d'Auvergne et la principauté de Liège revendiquaient toutes deux le territoire de Bouillon.

En ce qui concerne l'atelier monétaire de Bouillon, Jean Luc Dengis⁴³ précise que : « *Ernest de Bavière du faire face aux prétentions de Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne (en réalité Henri comme expliqué ci-avant NDLR) sur le duché de Bouillon. Le chapitre s'opposait à ce que ce prince s'attribue le titre de duc de Bouillon ; en même temps il engagea Ernest à battre monnaie à Bouillon en signe de souveraineté. » Ernest nomme le 10 Mai 1611, Paul Manlich en qualité de maître monnayeur. {...} Le nom de **Jean Varin** se rencontre à l'atelier de Bouillon en Août et Septembre 1611{...}* ».

Outre la décision de frapper monnaie à Bouillon, Ernest de Bavière confirme ses prétentions par l'Edit du 1^{er} juillet 1611 relatif à l'administration de la justice dans le duché de Bouillon.⁴⁴

Sous Ferdinand de Bavière (1612-1650), Jean Luc Dengis précise que Jean Varin est le graveur de l'atelier de Bouillon jusqu'en 1614 et qu'ensuite il travaille pour Visé et Maastricht en 1615.

Il a aussi démontré que l'atelier de Bouillon, sous Paul Manlich a frappé monnaie à un aloi inférieur aux ordonnances, le faux-monnayage est donc prouvé.

Après 1615, le monnayage en principauté diminue fortement, l'atelier de Bouillon est fermé, c'est ce qui a amené la famille Varin à trouver du travail ailleurs, probablement après 1616, vu que le dernier enfant né à Liège y a été baptisé le 28 mai 1616.

Ceci confirme la présence de Jean Varin (père) comme employé à l'atelier de Bouillon, pour le prince-évêque de Liège.

Par exemple, citons le double teston de 30 patards frappé à Bouillon en 1613 portant l'Ecu de Bouillon couronné et en exergue, au revers : « *D.UX. **BVLLONNENSIS*** ». (Réf : Chestret 586, Dengis 936)

Quant à Henri de la Tour d'Auvergne, se prétendant duc de Bouillon, il a frappé monnaie à Sedan, en mentionnant dans la titulature : (par exemple)

- a) droit : « *HENRICUS.DE.LA.TOUR..DUX.**BULLIONAEVS*** » et revers : « *SUPREMUS. PRINCEPS. SEDANENSIS* ». (le demi-écu de 15 sols daté de 1613 : réf : de Mey R29), ou
- b) droit : « *.HENRICUS.DE.LA.TOVR.DVX.**BVLLIONII*** » et revers : « *SVPREMUS .PRINCEPS. SEDANI .ET. RAVCVR* ». (L'écu de 45 sols de 1614 réf : de Mey R38)⁴⁵

Pour les français, Bouillon appartenait donc à Henri de la Tour d'Auvergne (1555-1623), aussi prince de Sedan, cité où il résidait.

⁴³ Jean-Luc DENGIS ; Les monnaies de la principauté de Liège ; III, de Gérard de Groesbeeck au rattachement à la France (1564-1794), Moneta, Wetteren, 2006. (Note *infrapaginale* p. 58)

⁴⁴ Liste chronologique des Edits et Ordonnances de la principauté de Liège de 1507 à 1684; Commission royale pour la publication des anciennes Lois et Ordonnances de la Belgique, Bruxelles 1860, p. 109.

⁴⁵ Jean-René de MEY ; Les monnaies ardennaises ; Numismatic Pocket N° 42, 1985, Bruxelles ; pages 120 et 124.

C'est ici qu'il faut trouver l'origine des erreurs commises par Fernand Mazerolle.

N'ayant pas trouvé dans les archives liégeoises de Jean Varin né en 1604, sachant que le père Varin travaillait pour le duc de Bouillon qu'il croyait être Henri de la Tour d'Auvergne, dont l'atelier monétaire se trouvait à Sedan, il a situé logiquement le lieu de naissance de Jean Varin à Sedan, sans pour cela apporter d'éléments de preuve.

f) Sa jeunesse et son adolescence, Jean Varin faux monnayeur ?

Ce chapitre est celui qui comporte le plus de contradictions dans les sources consultées.

Dès son arrivée à Paris les sources sont plus concordantes.

Nous essayerons de trier les informations mais surtout de tenter d'éliminer les incertitudes et les incohérences des certains auteurs du passé.

Tout en citant les erreurs rencontrées, parfois répétées d'ouvrages en ouvrages, nous allons tenter de distinguer les certitudes des probabilités.

La « famille » VARIN et la fausse monnaie :

Selon Mark Jones⁴⁶, les VARIN sont originaires de Champagne (Reims⁴⁷). Il s'agirait d'une famille de graveurs de monnaies impliqués dans le faux monnayage pour le compte Paul Manlich dans les monnaies d'un certain nombre de petites principautés indépendantes à la frontière de l'Empire et de la Luxembourg (Sedan, Raucourt, Château-Regnault et La Tour-à-Glaire).

Selon Peny et de Froidcourt, Jean Varin (père) était tailleur des monnaies du duc de Bouillon, après avoir été celui du prince-évêque de Liège, il y aurait travaillé avec Guillaume frère aîné de Jean (né en 1602). (*PS : le duc de Bouillon et le prince-évêque de Liège ne sont qu'une et même personne, voir ci-après le chapitre consacré à Bouillon*).

Dans l'acte de naissance de son frère Guillaume, Jean Varin (père) se déclare natif de Sedan.

Selon Pinchart⁴⁸ (*RBN 1848*), en 1626, Jean Varin (père) et Guillaume travaillaient à la monnaie de La Tour-à-Glaire, quand, quatre hommes furent arrêtés au Luxembourg pour avoir fait passer de la fausse monnaie qui y avait été frappée.

Selon R. Weiller⁴⁹ dans un document édité par le Centre Culturel de Rochefort, intitulé : « *Les coins de faux-monnayeurs de Rochefort* » paru en 1978, le doute persiste : citant un témoignage d'époque (Archives de l'État à Arlon, Conseil du Luxembourg. Affaires politiques et administratives, Chassepierre, Cugnon, 24 feuillets, extraits ci-après) :

« Il est notoire que environ l'an 1621 ledit comte de Rochefort (Jean-Théodore de Lowenstein-Rochefort) a fait battre monnaie à Cugnon et que certain Guichar François du Bassigny en devoit estre Gouverneur et luy demanda un jour s'il voiloit estre de la Caballe et quil y avoit bien du profit a gagner a quoy il repondit n'y entendre.....selon que luy a dit certain Jehan Houyet du pontarche des messiaures lequel a aussy fait de la monnoye à la Tour à Glaire depuis à Cugnon et par après à la vanette (?), le maitre de la monnoye a testé un Pierre Herley de Liège ; depuis la forge ayant séjourné quelques temps sans rien faire appelé Fontaine de Troye natif amena

⁴⁶ Mark JONES: Jean Varin (1606 ? -1672) au service de Louis XIV: La représentation du pouvoir : Colloque « Les Wallons à Versailles » 2007, éditions La Renaissance du Livre, pages 248 à 267.

⁴⁷ Il existe bien des Varin à de Sedan ; Selon l'ouvrage de Cassan sur les orfèvres de Sedan (1994) on trouve des catholiques et des réformés, ils proviennent de la ville bien de Reims. (Communication que m'a aimablement faite M. Luc Engen, conservateur du Musée Communal de Huy, spécialiste des potiers d'étain.)

⁴⁸ A. PINCHART: « Quelques particularités sur des ateliers de fausses monnaies au XVIIe siècle » dans : Revue de la Numismatique belge (RBN) 1848.

Remarque : A. Pinchart, archiviste, avait l'habitude de conserver par devers lui, les pièces dont il se servait pour ses communications. Nous ne savons plus rien vérifier.

⁴⁹ Raymond WEILLER: « les coins de faux-monnayeurs de Rochefort » (1978) cercle Culturel de Rochefort.

quantité de gens et forgea aussi audit Cugnon {...}. Ledit Fontaine a depuis esté pendu à Charleville pour fause monnoye et pour avoir jauny des espèces dor forgées à Cugnon sen suya entre autres certain **Warin de Sedan** peintre qui estoit graveur, ayant souvent changé de résidence de métier et de religion {...}.dépose qu'après que ledit Fontaine fut pendu, tous les gens fuyoint de Cugnon {...} excepté le graveur **Warin** et l'esseyeur appelé Goffin {...}

Un autre document daté de 1629 (déposition au même sujet par Henri le jeune) mentionne : « l'an 1622 ou 23 un Pierre Herley de Liège estoit maistre de la monoye de Cugnon et que les coins qu'il a veu graver ont esté gravés par un nommé **WARIN le père de Sedan** et par un appelé Collard {...} lors que Fontaine fut exécuté ledit sieur Comte (de Lowenstein Rochefort) estoit à Cologne ou ledit **vieux Warin** le fut trouver ainsy qu'on luy a dit pour en adviser ledit Sr Comte qui n'en a fait autre semblant depuis suil retourna de Cologne. »

En guise de conclusion, Raymond WEILLER écrit : « La question de savoir si le grand Jean Varin, l'un des meilleurs graveurs sous Louis XIII et Louis XIV, et que l'on trouve à Paris **dès le 4 octobre 1625**, avait réellement été au service de Jean-Théodore, n'a jamais reçu de réponse satisfaisante. Les dépositions reproduites plus haut font uniquement état de « Warin le père de Sedan peintre et graveur » que l'on y appelle encore « ledit vieux Warin » qui pourrait bien avoir été le père de Jean Varin. L'affaire est compliquée par le fait que l'on trouve d'autres Varin dans les ateliers de fausse monnaie des environs de Sedan. »

Ces informations sont plausibles mais elles n'impliquent nullement « notre » Jean VARIN dans ce faux monnayage, car il était trop jeune pour en être responsable, même si les termes « vieux Varin » ou « Varin père de Sedan » induisent la présence d'un « jeune Varin » sur place à la même époque, il s'agit très probablement de Guillaume, frère aîné de Jean, comme l'affirme PINCHART.

Jean Warin (père) et Guillaume furent condamné par à mort contumace en 1631 alors qu'ils s'étaient réfugiés en Angleterre.

Et, comme le présume le texte publié par Jean Tricou sur Claude WARIN, médailleur à Lyon, Guillaume est revenu ensuite pour travailler à Lyon.

Raymond Weiller, en tant que responsable du Musée d'Histoire et d'Art de Luxembourg, publie dans un « tiré à part » du rapport annuel de la banque Paribas (Luxembourg) SA (non daté) sous le titre : « *Le Cabinet des médailles du musée d'Histoire et d'Art Luxembourg* ». Un cliché d'une monnaie de Cugnon sous la référence : « Cugnon (terre franche). Jean-Théodore de Löwenstein-Wertheim-Rochefort (1611-1644) Rixthaler frappé à Cugnon en 1623. Sans donner le nom du graveur. Il pourrait s'agir d'une monnaie frappée par Jean Varin (père ou fils ?)



Cet exemplaire, répertorié par J.R. De MEY dans son catalogue « Les monnaies ardennaises »⁵⁰ sous le n° 6 a été vendu en 2014 chez H.D. RAUCH (vente 95, lot 1020) pour 13.000 €

Concernant Rochefort, quelques précisions s'imposent.

Selon J.R. de Mey⁵¹ :

« L'histoire numismatique de ces terres (Rochefort et Cugnon) débute avec Jean-Théodore de Lowenstein-Wertheim, membre de la branche cadette et catholique de la famille. Etabli depuis 1611, le comte mène grand train. Jean-Théodore peu scrupuleux sur les moyens de se procurer de l'argent, crée une organisation de faux monnayeurs appelée « la cabale ». Quel meilleur endroit pour cacher un atelier clandestin qu'un atelier officiel. A Rochefort jusqu'en 1622 puis à Cugnon le prince établit sa double industrie.»

Mark Jones quant à lui, cite un arrêt de la chambre de justice (Monnaie de Paris ms.4°79, F543r-548v) acte de Novembre 1660 qui disculpe Jean Varin de son activité de faux-monnayeur dans son passé.

1660, novembre. Paris. *Edit en faveur du sieur Warin au sujet de la condamnation contre luy prononcée par l'arrêt de la Chambre de justice.*- Monnaie de Paris : ms. 4° 79, f° 543r°-548v° Monnaie de Paris : ms. 4° 168⁵²

Nous possédons aussi copie d'un arrêt du 7 juillet 1660, qui ne concerne pas l'activité antérieure, mais concerne les médailles du sacre qui auraient été frappées d'un mauvais aloi, il ne s'agit donc pas d'un arrêt concernant l'activité antérieure à 1626

Arrêt de la Cour des monnaies contre le Jean Varin, tailleur général des Monnaies de France, au sujet des médailles du sacre

Paris, 7 juillet 1660

⁵⁰ Jean-René de MEY; Les monnaies ardennaises ; Numismatic Pocket N° 42, 1985, Bruxelles ; page 100

⁵¹ Jean-René de MEY; Les monnaies ardennaises ; Numismatic Pocket N° 42, 1985, Bruxelles ; page 97

⁵² Site internet ordonnances.org : Edits, arrêts, ordonnances monétaires de l'autorité royale et des cours souveraines de Hughes Capet à Louis XVI

Arrêt de la Cour des monnoyes contre le sieur Varin au sujet des médailles du sacre

Du 7 juillet 1660

Extrait des registres de la Cour des monnoyes

Ce jour, maître Jean Warin, tailleur général des Monnoyes de France, mandé pour rendre raison de ce que les médailles d'or et d'argent du sacre du roy par luy fabriqués par l'ordre de la Cour s'étoient trouvées au-dessous du titre par plusieurs essays qui en auroient esté faits et jugé pour l'or à vingt-un karat et pour l'argent à onze deniers sept grains, a dit qu'il n'a jamais donné charge de fabriquer aucunes médailles ou pièces de plaisir que du titre porté par les ordonnances, qu'il n'est pas de même pour la fabrication des médailles que des monnoyes, d'autant que toutes les espèces d'autres brèves doivent estre du même titre comme venant d'une même fonte, mais ces médailles ne se pouvant faire qu'à différentes fontes, un creuset se peut casser et la matière rependue peut rencontrer et sembler avec quelque grain de cuivre, ce qui fait qu'estant remise dans un autre creuset pour la fondre les médailles qui en viennent se peuvent trouver à un titre plus bas que les autres, qu'il les a veu de bon titre, loy, qui les a fait monnoyer, que les ouvriers qu'il employe ce peuvent abuser à cause de la trop grande confiance qu'il a en eux et entre autres au nommé Hardy, que les autres médailles se trouveront bonnes, en un mot que cela s'est fait sans son ordre et contre son intention, et pour justifier de son procédé qu'il s'en raporte aux essays qui en ont esté faits par l'ordre de la Cour et auquel luy plaira d'en ordonner. Ouy le raport général sur laditte réponse, la Cour a ordonné et ordonne que le jugement provisionnal de la loy dudit ouvrage demeurera diffinitif, ce faisant que ledit Varin sera payé de la somme de cinq cens douze livres trois sols neuf deniers pour un marc, trois onces sont trouvés monter quarante-quatre médailles d'or, et de la somme de cent quarante-huit livres huit sols neuf deniers pour cinq marcs quatre onces à quoy se sont trouvés monter cent trente-deux médailles d'argent, montant le tout à six cent soixante-une livres douze sols six deniers par le conseiller commis au comptoir pendant l'année qui les a distribués, dont sera tenu compte audit conseiller, si fait n'a esté a fait, et fait deffenses audit Varin de faire aucunes délivrances tant de semblables médailles, jettons qu'autres pièces de plaisir d'or ou d'argent qu'essay n'en ait été préalablement fait en présence des commissaires qui seront à ce députés par la Cour, dont sera par eux dressé procès-verbal, et que ledit Varin sera tenu reprendre les médailles d'or et d'argent dudit sacre toutes deffectueuses de loy en payant la juste valeur, sçavoir pour l'or sur le pied de vingt-deux carats et pour l'argent sur le pied de onze deniers douze grains. Fait en la Cour des monnoyes le septième jour du mois de juillet l'an mil six cent soixante. Collationné. Signé Herardin.

Selon d'autres sources⁵³, on signale que des actions auraient été intentées en 1630 et 1631⁵⁴ contre J. Varin pour crime de fausse monnaie, il a été condamné au bannissement tandis que son père et son frère, qui s'étaient enfui en Angleterre, font l'objet d'une sentence de mort.

C'est seulement le 28 mai 1633 qu'a été rendu un arrêt concluait à un non-lieu pour Jean Varin.⁵⁵

⁵³ Jean-Luc DESNIER ; « Rector Orbis » ou le Cardinal de Richelieu sur une médaille de Jean Varin ; Mefrim – 106-1994, pp. 683-697.

⁵⁴ Mark JONES, THE MEDAL, n° 11 summer 1987, pp. 8-9, il cite Pinchart et Mazerolle.

⁵⁵ PIGANTOL de la FORCE: Description historique de la ville de Paris, t. II, 1675 p. 219 et suivante. Varin, accusé de faux monnayage exécuta une médaille particulièrement flatteuse pour Richelieu qui en récompense le fit remettre en liberté.

1633, 28 mai. *Arrest du Conseil d'Etat du roy qui décharge le sieur Warin de la condamnation contre luy prononcée par l'arrest de la chambre de justice du 4 may audit an.*⁵⁶

L'auteur considère qu'en cette occasion, tous les coups furent permis et que de hautes protections durent jouer réellement pour sortir Jean Varin de ce « faux-pas ».

Ne n'est qu'en novembre 1660 qu'il obtint de Louis XIV des lettres patentes le lavant de tout soupçon et interdisant à l'avenir de relancer tout débat à ce sujet.⁵⁷

Jusqu'en 1660, Jean Varin du donc se défendre contre ces allégations qui s'appuient sur des rumeurs répandues par ses adversaires.

Trente années au cours desquelles, même si la fortune tourna en sa faveur, l'invisible épée de Damoclès resta indéniablement présente à son esprit. Tout combattif et procédurier fût il, il faut, vu qu'il était innocent de ce qu'on l'accusait, qu'il ait été fortement soutenu dans cette affaire car ses adversaires détenaient des arguments puissants pour l'écarter définitivement.

La vérité est simple, comme Nicolas Briot, qui en son temps avait été écarté de la monnaie⁵⁸, Jean Varin était chargé de généraliser la frappe de la monnaie à l'aide de balanciers.

Ce procédé, demandant moins de main d'œuvre, indisposait les ouvriers de la monnaie qui bénéficiaient de certains privilèges. De plus, le faux monnayage (billonnage et rognage) allait être rendu plus difficile avec ce procédé.

Par la suite, l'invention de la virole, qui allait permettre de graver les tranches, a amélioré la qualité de la frappe mais a surtout compliqué la vie des faux monnayeurs.

Ce sont ces derniers qui ont pendant 30 ans tenté de nuire à la réputation de Jean Varin.

Entre 1629 et 1642 (nomination de graveur général). Jean Varin du se défendre à de nombreuses reprises des tentatives de la Cour des Monnaies de limiter son action.

Cela a néanmoins le mérite de situer le contexte familial, la famille Varin était bien impliquée dans le faux monnayage, mais le sujet de notre étude, au contraire, tentait d'y remédier.

Il était trop jeune pour participer avec le reste de sa famille dans les faits décrits ci-avant et, à Paris, il a, au contraire, participé à la lutte contre cette fraude.

Ayant exclu une participation personnelle dans l'activité de frappe de fausse monnaie avec son père, il faut néanmoins se contenter de reproduire les termes formulés au conditionnel par Mazerolle et repris par Mark Jones : « *Dans sa jeunesse, Jean Varin fils, aurait travaillé auprès du comte de Rochefort, il a probablement appris son métier à la monnaie du comte à Cugnon, près de Bouillon {...}. En 1626, le directeur de la monnaie de Cugnon fut arrêté et exécuté.* »⁵⁹.

Soit, mais, il est certain que sa petite enfance se passa à Liège chez son grand-père Guillaume HOVIUS où le goût du dessin lui a été inculqué. Il y resta au moins jusqu'en 1616, vu que sa

⁵⁶ Ordonnances.org : Monnaie de Paris : ms. 4° 54, f° 179r° (mention); Monnaie de Paris : ms. 4° 54, f° 181r° (mention), Monnaie de Paris : ms. 4° 156.

⁵⁷ Nicolas RONDOT ; les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France, Paris, 1904, notice Jean Warin, pp. 280-284 (déclaration du roi de nov. 1660 se référant au jugement prononcé le 4 mai 1633).

⁵⁸ Charles-Aimé DAUBAN ; Nicolas Briot et la cour des monnaies, revue Numismatique tII, 1857. Nicolas Briot avait tenté, bien avant Varin, d'automatiser la frappe de la monnaie et avait subi des attaques de personnes refusant l'arrêt de la frappe au marteau, ce fût l'occasion d'une « grève » des ouvriers de la monnaie. Il perdit son dernier procès contre la Cour des Monnaies le 3 mai 1625 et s'exila en Angleterre où il créa une école de médailleurs.

⁵⁹ A. PINCHART, Quelques particularités sur des ateliers de fausse monnaie au XVIIème siècle : Revue Belge de Numismatique : 1848.

Remarque : A. Pinchart, archiviste, avait l'habitude de conserver par devers lui, les pièces dont il se servait pour ses communications. Nous ne savons plus rien vérifier

sœur Anne est née et enregistrée dans le registre de baptême à Liège le 28 mai 1616. (Bien que F. Pény signale que Jean Varin « père » aurait peut-être quitté Liège en 1615⁶⁰)

A-t-il été « placé » ensuite à une date inconnue comme page (apprenti) auprès du Comte de Lowenstein-Rochefort, à Rochefort ou à Cugnon, ou suivait-il son père, son oncle ou un cousin ? Cela le dispense de la responsabilité de la fabrication de fausse monnaie car s'il y était peut être présent en tant qu'apprenti et même s'il a peut être participé à la gravure et à la frappe de ces monnaies contestées aucun document ne mentionne la présence de Jean Varin « fils », sa présence n'est donc pas prouvée.

Michel Thys déclare d'ailleurs : « *Il ressort que s'il n'est pas certain que Jean Varin ait pu participer effectivement à des opérations de faux monnayage, avant sa venue à Paris, il devait cependant savoir ce qui se passait dans l'atelier de Cugnon puisqu'il avait été au service des Loewenstein et dans celui de la Tour à Glaire où des parents à lui travaillaient vers 1628* »

Or, Jean Varin est signalé à Paris dès 1626, il ne pouvait accompagner ses parents à l'atelier de la Tour à Glaire.

g) Sa religion :

Une seule source ; Gédéon Tallemant des Réaux, issu d'une famille protestante de La Rochelle, reprise ensuite par Mazerolle, -qui ne reconnaissait pas son origine liégeoise- citée enfin par Tourneur et par Mark Jones, qualifie Jean Varin comme étant issu d'une famille protestante.

Or, Mark Jones cite aussi dans son texte l'acte de baptême à Liège du 6 février 1607.

Contradiction ou erreur de l'auteur ?

Nous avons essayé de retrouver l'acte de mariage de ses parents (Jean Varin et Catherine Hovius), acte qui aurait pu nous éclairer sur ce sujet. Ses parents se sont mariés certainement entre 1598 et 1600, le premier enfant du couple étant né à Liège le 4 septembre 1601. Je n'ai pu retrouver cette source.

Mais J. Varin dans ses lettres de naturalisation se déclare issu d'un père français natif de Reims en Champagne.

S'il était né à Sedan, ville où les protestants étaient très nombreux, comme le soutient Mazerolle, le rattachement de cette ville à la France en 1641 aurait eu pour conséquence que Jean Varin n'aurait pas eu besoin de se faire naturaliser, les habitants originaires de Sedan devenant d'office français. Il s'agit donc d'une erreur.

En effet, la principauté de Sedan était aux mains de la famille de La Tour d'Auvergne, protestante, dont Henri (1611-1675), vicomte de Turenne devint Maréchal de France après avoir abjuré sa religion. Elle a été rattachée à la France en 1641 suite au complot de Cinq-Mars contre Richelieu auquel avait participé Henri.

Traditionnellement et par simplification on disait à l'époque que la population d'un état pratiquait « **la religion du prince** », ce qui signifie que le peuple était sensé suivre la religion de son dirigeant. Ceci explique aussi les confusions rencontrées dans les récits anciens.

S'il est probable qu'une partie de la famille paternelle de Jean VARIN ait été protestante (ses oncles, neveux ou cousin ?), ce ne peut être le cas de notre personnage qui lui a bel et bien été baptisé à Liège, il est donc catholique à sa naissance.

De plus, son père, fut graveur pour les prince-Evêque de Liège, il était obligatoire qu'il soit catholique.⁶¹

⁶⁰ Le 21 mai 1615, dernière mention de Jean Varin, Tailleur de la Monnaie. In : Arch. E Liège, cité par F. Pény

⁶¹ D. LENOIR ; Histoire de la réformation dans l'ancien pays de Liège, p. 283 et 319, Bruxelles, 1861

Il aurait par ailleurs travaillé comme apprenti pour le comte de Lowenstein-Rochefort, qui était aussi prince catholique.

Mark Jones pour étayer ses dires déclare : « en 1628, ..., de Lorme le persuada à l'aide d'un officier de l'armée du nom de Bethulla, de se convertir auprès du Père Athanase, un capucin ». (Il recopie le texte de Fernand Mazerolle).

En réalité le document Zib687 des archives nationales de Paris mentionne : en date du **6 mars 1629** « **abjuration symbolique**, signée du Prédicateur apostolique, F.P. Athanase, Capucin ».

Qu'en croire ? Surtout que la date de 1629 est cruciale, car les protestants étaient interdits à Paris dès cette année.⁶²

Vu l'acte de baptême à Liège, je pencherai pour ma part non pas pour une conversion mais bien pour une confirmation toute nécessaire à la continuation de son activité à Paris.

Ses lettres de naturalisation, elles, sont claires⁶³ :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, Salut.
Nostre cher et amé Jean Varin, Maistre, Garde et Conducteur des engins de la Monnoye au Moulin de Paris et Graveur général des Monnoyes de France, **faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine**, nous fait dire et remonstrer qu'estant sorti dès l'année **MVlc XXVI** de la ville de **Liège, lieu de sa naissance pour venir s'habiter en France** {...}.
Donné à Libourne, au mois d'août, l'an de grâce MVlc cinquante, de nostre règne, le huitième. »

Ceci est un document officiel et retenu comme tel dans ma démonstration.

h) Son passage en Angleterre

Il est mentionné par Tallemant de Réaux, repris partiellement par Victor Tourneur, et « recopié » ensuite par des auteurs plus récents : « *banni, il se réfugie en Angleterre. Le Cardinal de Richelieu, informé de ses talents de graveur, de peintre et de sculpteur, sait que VARIN a inventé d'ingénieuses machines pour perfectionner la gravure des médailles et des procédés nouveaux pour les frapper, Richelieu, donc, l'appelle à Paris en 1626* » (Ninette Godefroid - Philippe RAXHON dans *Portraits de petits et grands personnages du Pays de Liège - Noir Dessin Production, 1999*).⁶⁴

Mais, Tallemant des Réaux a écrit : « *« Varin étoit faiseur de jetons de son métier ; Laffermas l'alloit faire prendre pour la fausse monnaie ; mais le cardinal de Richelieu ayant ouï parler que c'étoit un excellent artisan, voulut qu'on le sauvât : il ne fut que banni. On le rappela d'Angleterre, où il s'étoit retiré, quand on voulu travailler aux louis d'or et d'argent. Il change de religion car il étoit huguenot ; il fit fortune à la monnoie, et il est fort riche. On l'a accusé aussi d'avoir empoisonné le premier mari de sa femme, et on dit que la fille du premier lit étoit sa fille.*»

Or, seule une partie de ce texte a été utilisée par F. Mazerolle qui a « occulté » (mis entre guillemets) : « *quand on voulu travailler aux louis d'or et d'argent* » ce qui signifie clairement que Tallemant des Réaux déclare que Varin a été rappelé d'Angleterre pour la réforme monétaire de 1640, et c'est inexact (Il était à Paris depuis 1626). Il confond peut être avec Nicolas Briot, voire même son propre frère qui lui s'était réfugié en Angleterre avant d'être appelé en France pour travailler à Lyon.

⁶² Jeanine GARRISON, L'Edit de Nantes, Editions Fayard.

⁶³ Archives nationales Zip 592

⁶⁴ Ninette GODEFROID et Philippe RAXHON; Portraits de Petits et Grands Personnages du Pays de Liège ; PP 44 et 45 ; éditions Noir Dessin Productions 1999

De plus, il faut savoir que les « machines » pour perfectionner les gravures étaient déjà présentes à la monnaie du Moulin et avaient été perfectionnées par Nicolas Briot et Pierre Régnier, prédécesseurs de Jean Varin à la monnaie de Paris. Il s'agissait du balancier, qui grâce à Jean Varin remplaça la frappe au marteau dans tous les ateliers monétaires français.⁶⁵

Il est très probable que Jean VARIN se soit rendu à Paris directement après la dénonciation des activités familiales de faux monnayage.



Balancier à vis, dit balancier "Delaunay", de 1699

© Monnaie de Paris

D'après Pinchart⁶⁶, en 1626, le directeur de l'atelier de Cugnon fut arrêté et exécuté.

Ce fut très probablement cet événement qui poussa Varin à partir pour Paris et non pas, comme il a été souvent mentionné, mandé à Paris par Richelieu qui connaissait son grand talent.

Les registres parisiens mentionnent d'autres Varin à Paris dont son oncle Guillaume, et un cousin Jean, orfèvres de métier, qui avaient des relations avec la monnaie du Moulin.

Il faut aussi noter qu'Aurélia Rostaing⁶⁷, archiviste paléographe, conservateur du patrimoine à Paris écrit : « *Notons qu'un homonyme également orfèvre, mais dont je n'ai pas réalisé le lien de parenté avec le Jean Varin qui nous intéresse, habite le même quartier, rue des Arcis* », {...}. Lors de l'inventaire après décès de Barthélemy Varin, il est mentionné : « *le fils du défunt, Jean, bourgeois de Paris, revient d'un second voyage en Angleterre dont les raisons ne sont pas mentionnées* »

Il y a bien eu un Jean Varin qui aurait voyagé à deux reprises en Angleterre, mais il ne s'agit pas du nôtre, mais bien d'un homonyme, peut être un parent. L'énigme est donc résolue.

Cela éclaire d'un autre jour cette possibilité à laquelle j'avais moi-même donné crédit dans un article paru dans le bulletin de cercle numismatique liégeois de novembre 2004⁶⁸.

« Notre » Jean Varin ne s'est donc pas rendu en Angleterre.

i) Sa fulgurante ascension :

⁶⁵ Didier JACQUEMIN: « L'origine de la frappe au balancier », bulletin du cercle numismatique liégeois : 2004

⁶⁶ A. PINCHART: « Quelques particularités sur des ateliers de fausses monnaies au XVIIe siècle » dans : Revue de la Numismatique belge (RBN) 1848

⁶⁷ Aurélia ROSTAING, Les jardins de Jean Varin à Paris et à Etiolles, Colloque « Les Wallons à Versailles » 2007 éditions La Renaissance du Livre, pages 271 à 277.

⁶⁸ Didier JACQUEMIN: Jean Varin, un liégeois méconnu ; bulletin du Cercle Numismatique Liégeois, Novembre 2004.

D'abord relevé à Paris, en 1926 (5 octobre 1625 selon Robert Weiller, mais sans citer sa source⁶⁹), première mention de Jean Varin à Paris, selon ses lettres de naturalisation, il vient de Liège, lieu de sa naissance et est dans sa vingtième année d'existence, il sera signalé ensuite pour son mérite au Cardinal de Richelieu.

L'inconnue reste de savoir qui a aidé Jean Varin à ses débuts à Paris ?

Selon F. Mazerolle⁷⁰, Jean Varin, maître orfèvre à Paris, avait été institué un des gardiens des scellés mis à la Monnaie de Paris au départ de Nicolas Briot. On rendit le matériel à Isaac, son frère et c'est à cette occasion que Jean Varin se serait lié d'amitié avec la famille Briot.

C'est probable, car sa première médaille connue est datée de 1628, elle est à l'effigie de Jean Héroard, médecin de Louis XIII.

Il avait donc accès dès cette date aux balanciers du Moulin de Paris.

Le 11 février 1629, (F. Pény cite le 11 février 1630, erreur manifeste), il épouse Jeanne Desjours, récemment veuve de René Olivier, conducteur de la monnaie du moulin.

Voici la chronologie de son ascension.⁷¹

1629, 23 janvier

Arrêt du Conseil privé conservant à Jeanne Desjours, veuve de René Olivier, tutrice de Pierre et Denis Olivier, la propriété d'une part de la Monnaie du Moulin, à condition de désigner une personne capable pour exercer l'office alternativement avec Pierre Régnier.- Mazerolle (F.). Les médailleurs français..., doc. 370, p. 291 Arch. Nat., V6 70 (Conseil privé) Arch. nat., Z1b 80, f° 200v°-201r°

1629, 12 février. (Le lendemain de son mariage NDLR)

Arrêt de la Cour des monnaies ratifiant la nomination de **Jean Varin**, représentant Pierre et Denis Olivier, comme maître alternatif de la Monnaie du Moulin, à condition qu'il obtienne des lettres de provision.- Mazerolle (F.). Les médailleurs français..., doc. 371, p. 291-292

Arch. Nat., Z1b 563, Arch. Nat., Z1b 80, f° 202r°-202v°

1629, 5 avril.⁷²

Arrêt de la Cour des monnaies mettant **Jean Varin** en possession de la Monnaie du Moulin, malgré l'opposition de Pierre Regnier.- Mazerolle (F.). Les médailleurs français..., doc. 373, p. 293 Arch. Nat., Z1b 153, f° 58r°-58v°

Richelieu saura reconnaître, encourager et mettre en pleine valeur celui qui campait, dans un buste célèbre, l'effigie souveraine d'Armand du Plessis, Jean Varin gravera dès 1630 une médaille superbe à la gloire de son protecteur.

La médaille à l'effigie de Richelieu, frappée en 1631, avec la légende: « MENS SIDERA VOLVIT » (son esprit fait se mouvoir les étoiles) démontre bien le caractère du courtisan envers son protecteur.

1631, 24 mars.

Certificat donné par la Cour des monnaies à Pierre Regnier pour les jetons du Conseil d'Etat.- Mazerolle (F.). *Les médailleurs français...*, doc. 375, p. 294

⁶⁹ Raymond WEILLER: « les coins de faux-monnayeurs de Rochefort » (1978) cercle Culturel de Rochefort.

⁷⁰ F. MAZEROLLE: Les médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe, Tome premier, Introduction et documents, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCCII. p. CXXXVI.

⁷¹ Archives monétaires.org : Edits, arrêts, ordonnances monétaires de l'autorité royale et des cours souveraines (site internet).

⁷² Archives nationales de Paris (France) citées par Fernand Mazerolle

Arch. nat., Z1b 404 (avec requête de Pierre Regnier et treize pièces relatives aux essais de ces jetons)

Pierre Regnier continue donc parallèlement à **Jean Varin** à exercer ses fonctions à la monnaie du moulin.

1633, 28 mai.

Arrest du Conseil d'Etat du roy qui décharge le **sieur Warin** de la condamnation contre luy prononcée par l'arrest de la chambre de justice du 4 may audit an.- Monnaie de Paris : ms. 4° 54, f° 179r° (mention)

Monnaie de Paris : ms. 4° 54, f° 181r° (mention), Monnaie de Paris : ms. 4° 156

Je n'ai pas retrouvé l'arrêt du 4 mai, mais celui-ci confirme le faux-monnayage dont on accusait Jean Varin et dont il est déchargé car sa responsabilité n'est pas mise en cause (voir page 13).

1636, 29 février. Saint-Germain-en-Laye.

*Lettres patentes qui accordent au **sieur Warin** la quatrième part et portion de la conduite du moulin de la Monnoye de Paris*

.- Monnaie de Paris : ms. 4° 56, f° 19r°-20v°, Monnaie de Paris : ms. 4° 157

Sous prétexte qu'il resterait sans soutien quand Pierre Olivier serait majeur, il persuade le roi de lui attribuer un quart de la monnaie du Moulin. Les propriétaires des trois-quarts restant sont : Pierre Regnier, Pierre Olivier et Aubin II Olivier (mineur), représenté par son beau-père.

Jean Varin devient à cette date conducteur principal de la Monnaie du Moulin, il rachètera ensuite les parts des enfants de Jeanne Desjours nés de son premier mariage.

1638, 3 février. Paris.

Arrest de la Cour des monnoyes contre Regnier, fourbisseur, qui ordonne que les gardes d'épées saisies sur Hindret, marchand mercier, seront confisquées avec amende.- Monnaie de Paris : ms. 4° 58, f° 33r°-34r°; Monnaie de Paris : ms. 4° 58, f° 35r°-36v°

Il s'agit là de la mise à l'écart de Pierre Régnier, **Jean Varin** n'a plus de « concurrence ».



Agrandissement du Louvre « POSCEBANT HANC FATA MANVM »
Pierre Régnier 1624, (collection de l'auteur)

Il s'agit là de la mise à l'écart de Pierre Régnier, **Jean Varin** n'a plus de « concurrence »

Richelieu saura reconnaître, encourager et mettre en pleine valeur celui qui campait, dans un buste célèbre, l'effigie souveraine d'Armand du Plessis, Jean Varin gravera dès 1630 une médaille superbe à la gloire de son protecteur. Cette médaille est suivie par celle reproduite ci-avant, datée de 1631.

La légende : « MENS SIDERA VOLVIT » (son esprit fait se mouvoir les étoiles) démontre bien le caractère du courtisan envers son protecteur.



(Collection de l'auteur)

En 1639 (date réelle inconnue), Jean VARIN rachète sa part à Pierre Régnier, homme d'un certain âge à l'époque.

A partir de ce moment, Varin dirigea seul la monnaie du Moulin. Il rachètera ensuite la part d'Aubin III Olivier en 1648 (Minutier central XXVI, R 73 13 jan. 1648, cité par Mazerolle, doc. 149, Arch. Net. E658B, fols 290-293). Quant à Pierre Olivier, bien qu'il possède toujours un quart des parts, il n'a eu aucune responsabilité dans la gestion de la monnaie.

Jean Varin est assigné à titre définitif, comme seul dirigeant de la Monnaie du Moulin

En 1640, il est choisi pour graver les nouvelles monnaies de la réforme de Claude de Bullion.

En 1642, le 1^{er} septembre il se fait nommer graveur et conducteur général des monnaies au Moulin de France.

Par ce brevet, Varin peut ouvrir où bon lui semble un atelier monétaire au Moulin.

En 1645, un édit de mars prescrit de supprimer la frappe au marteau dans les différents ateliers du royaume et d'y installer des Moulins.

En 1646, il devient graveur des sceaux et tailleur général

En 1647, il devient contrôleur et graveur général des monnaies de France

En avril 1648 il devient contrôleur général des poinçons

En août 1650 il obtint la nationalité française

En 1660, il est nommé « *Conseiller et Secrétaire du roi, Intendant et Ordonnateur des bâtiments royaux* » (charge qu'il a **acquise**)

En 1664, il est reçu membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

En 1672, le 18 janvier. Paris. *Arrêt de la Cour des monnoyes faisant défenses à tous ouvriers, graveurs, monnoyeurs et autres, à l'exception de Jean Warin, intendant des bâtimens de Sa Majesté et conducteur général des machines de toutes les monnoyes au moulin de France, de tenir aucun moulin, coupvoirs, laminoirs et autres semblables machines hors les Hostels des monnoyes, comme aussi de vendre aucuns jetons, médailles et pièces de plaisir d'or, d'argent ni autres métaux.*- S.l., s.d. Monnaie de Paris : s. 4^o 87, f^o 337r^o (mention) ; Monnaie de Paris : ms. 4^o 174.

Peu avant sa mort Jean Varin était devenu le seul « maître » et responsable de toute la fabrication en France des monnaies, médailles et jetons, il avait réussi à cumuler tous les postes clé en relation avec l'exécution de la frappe des monnaies.

j) Sa personnalité:

Il ne nous appartient pas de donner un jugement moral sur le personnage car les mœurs de l'époque sont bien différentes des nôtres, les lumières n'ayant pas encore rayonné sur l'Europe. On peut néanmoins qualifier Jean VARIN d'ambitieux, d'opportuniste, de fin courtisan, mais surtout de travailleur infatigable⁷³ et d'artisan extrêmement doué et consciencieux. Bref, un homme de son époque, quelqu'un que la mémoire collective se devait de conserver.

*« On a l'impression qu'il était aussi avare ou au moins aussi avide qu'il était riche, c'était un homme remarquablement intelligent et hardi, sans scrupules ».*⁷⁴

Il séduit l'épouse de René Olivier (avant son assassinat dans la galerie du Louvre) et s'empare ensuite du poste de ce dernier. Il ne fut jamais inquiété car l'assassinat de René Olivier fut résolu immédiatement, c'était un crime « crapuleux ».

C'est cette union qui marquera le début de son ascension.

Il parvient à « désintéresser » les enfants de René Olivier et donne à Jeanne Desjours deux fils et une fille (Mazerolle cite d'autres enfants, 7 en tout, sans donner de dates de naissance, et F. Peny mentionne deux fils et quatre filles sans autres renseignements).

Marie, mariée le 8 janvier 1652 avec Anne Joubert, chevalier, dont elle a eu 3 enfants (3 filles nées Joubert).

Ses fils ont connu des déboires, Charles fut accusé de meurtre et François perdit son héritage en 1693. Il avait remplacé son père comme graveur général des monnaies de 1672 à 1682.

Mark Jones y ajoute Jeanne-Marie « *qui se suicidera par empoisonnement après qu'il l'ait forcée à épouser un soupirent très riche mais vieux et repoussant. Elle mourut en prononçant ces mots : « il faut mourir, puisque l'avarice de mon père l'a voulu ainsi ».*⁷⁵

Ceci est clairement une erreur de Mark Jones qui trouve son origine dans les Historiettes de Tallemant des Réaux, dans une anecdote qui concerne la belle-fille de Jean Varin (née du premier lit de son épouse et dont on l'accusait de paternité) qui se serait suicidée par l'adjonction de « sublimé ⁷⁶ » aux œufs de son déjeuner⁷⁷.

La perte de son épouse en 1656, laissa un vide considérable et le laissa inconsolable, preuve qu'il s'agissait d'une union sentimentale et non d'une union uniquement intéressée.

S'il s'enrichit considérablement, il dépensa surtout sa fortune à agrandir les bâtiments qui abritaient la monnaie du moulin.

⁷³ Dans une lettre à Colbert en date du 7 février 1666, Varin s'excuse de ne pas lui rendre visite en arguant de son ardeur à l'ouvrage.

⁷⁴ E. SOULIE : Jean Varin de Liège, son testament : dans Archives de l'Art français, (1851) T 1, p. 294 à 300

⁷⁵ Mark JONES ; Jean Varin (1606 ? -1672) au service de Louis XIV: La représentation du pouvoir : Colloque « Les Wallons à Versailles » 2007, éditions La Renaissance du Livre

⁷⁶ Probablement du « sublimé d'arsenic » : Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie p.1183-1185, septembre 1915.

⁷⁷ "Les historiettes de TALLEMANT des Réaux" - Mémoires pour servir l'histoire du XVIIe siècle, publiés sur le manuscrit inédit et autographe avec des éclaircissements et des notes, par Messieurs MONMERQUE, membre de l'Institut, de Chateaugiron et Taschereau à Paris, 1834, chez Alphonse Levavasseur, libraire, Place Vendôme, 16. (Consultable via Google books).

Note infrapaginale p. 355.

Il obtient sa naturalisation en août 1650 (lettres patentes), après l'avoir sollicité dès 1646.

De son vivant, de nombreuses rumeurs coururent. Son ascension avait créé bien des jalousies et sa proposition de frappe de toutes les monnaies au balancier avait indisposé les faux monnayeurs et les ouvriers des ateliers monétaires. Outre la paternité d'un enfant du premier lit de Jeanne Desjours, la responsabilité dans l'assassinat de Pierre Régnier, on lui attribuait aussi une activité de faux monnayeur.

L'éminent artiste composait « *l'Histoire métallique de Louis XIV* » quand une mort inexplicée vient mettre fin à sa glorieuse carrière, le 26 août 1672, ce qui fit naître la légende qu'il aurait été empoisonné⁷⁸.

Nous possédons copie de son testament du 21-25 août 1672 :

(Domicilié : rue des Orties, 16, paroisse de Saint-Germain-L'auxerrois)

« *Par devant les Notaires du Roy au Chatelet de Paris, subsignés, fut présent Maître Jean Varin, Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant des Bastimens de Sa Majesté, Conducteur et Graveur général des Monnoyes et Moulins de France, gisant au lict, malade de corps, toutefois sain d'espris, mémoire et jugement, comm(sic) il est apparu auxdicts notaires par ses discours et entretiens {...}.*»

Suivent ses dispositions dernières dont sa donation au roi Louis XIV de la statue du souverain qui est exposée à Versailles dans le salon Vénus.

Je n'ai rencontré dans les recherches aucun élément concernant les causes de sa mort, mais au vu du testament, il ne s'agit pas d'une mort violente ou accidentelle, mais bien d'un décès du à une maladie.

Déjà invérifiables à l'époque, les bruits d'un empoisonnement intentionnel, le sont encore plus aujourd'hui.

Mais, il est exact qu'à l'époque le poison était fort à la mode⁷⁹, et, que dans les ateliers monétaires certains produits étaient propices à provoquer des maladies graves voire la mort.

Il pourrait donc s'agir d'une maladie professionnelle due à l'usage de l'arsenic ou d'autres substances nocives en usage dans les ateliers monétaires.

h) Varin ou Warin ?

J'ai pris parti d'écrire **Varin** dans la totalité de cet ouvrage car il s'agit de l'orthographe de son acte de naissance (baptême), mais dès 1630, Jean signe ses œuvres et ses manuscrits **Warin**.

C'est l'orthographe communément utilisée dans les documents français postérieurs, par contre, sur les ordonnances officielles, Varin est communément employé.

Il signe ses œuvres **I. Warin. F** (Fecit), **I. WARIN, Ioan WARIN, Ioan VARIN, VARIN, WARIN, I.V.F.** ou **W.** (Le plus courant)

Il s'agit là probablement de la volonté de se distinguer du reste de la famille, trop impliquée dans la fabrication de fausse monnaie.

La condamnation de mort en 1631 de son père et de son frère l'a probablement motivé à changer l'orthographe de son patronyme.

⁷⁸ Charles PERRAULT (1608-1703) : Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, Paris Dezallier, 1700 p. 86 .

⁷⁹ Josselin FLEURY : L'affaire des poisons de 1679-1682, à l'origine de la réglementation relative aux substances vénéneuses ; Paris janvier 2005 – Histoire de la Pharmacie – Paris XI

3) Son œuvre :

- Les médailles⁸⁰, les jetons⁸¹

- Les médailles :

Déjà connue des romains, la technique de fabrication des médailles ne fut redécouverte qu'au 15^{ème} siècle en Italie.

La médaille « moderne » est donc une création de la Renaissance italienne comme c'était aussi le cas de la réapparition du portrait sur les monnaies.

On conçoit généralement que l'art de la médaille ait été créé en Italie en 1439 par le peintre Pisanello. (e.a. la médaille représentant Jean VIII Paléologue, Empereur de Constantinople)

C'est une œuvre d'art à part entière, elle vaut par le sens de la composition, la qualité du relief et l'expression du portrait.

Document, la médaille illustre une période par des portraits de personnages qui y ont joué un rôle décisif, tandis que les revers, allégoriques ou anecdotiques, se font l'écho des préoccupations, des réussites, des idéaux ou des ambitions d'un homme, d'un régime ou d'une société.

Guillaume Dupré (1574-1649) qui était sculpteur et fondeur, reprenait la tradition des médaillons coulés de l'Italie. Outre les célèbres médailles d'Henri III, Gabrielle d' Estrées et d'Henri III, d'Henri IV et Marie de Médicis, de Louis XIII, il a exécuté des portraits.



Médaille Henri III par Guillaume Dupré « PROPAGO IMPERII » (Collection de l'auteur)

Jean Varin, graveur, sculpteur, que l'on peut qualifier digne successeur de Dupré, a laissé une œuvre considérable, faite de médailles frappées et de médailles fondues, mais en y incorporant un style plus français que son prédécesseur inspiré par le baroque italien, ce fut le triomphe du classicisme français.

- Ses premières médailles

⁸⁰ J. JACQUIOT: Médailles et jetons de Louis XIV d'après le manuscrit de Londres, dans, Académie des Inscriptions et des Belles lettres, 3 volumes, Paris, 1968 et pour les œuvres de Jean **Varin**, voir **Mark JONES**, A Catalogue of the French Medals in the British Museum, London, 1982-1988, 2 vol., p. 206-215 et Medals of the Sun King, Londres 1979. British Museum Publications.

⁸¹ Didier JACQUEMIN, exposé au cercle d'études numismatiques de Liège en 2004

Outre la médaille à l'effigie de Héroard, médecin de Louis XIII, gravée en 1628, que l'on peut considérer comme une de ses premières réalisations parisienne, d'autres l'ont immédiatement suivie.

Je cite ici le texte rédigé par Jean BABELON dans son ouvrage consacré à « La Médaille en France (chapitre V, p. 47 à 50).

« Jean Varin était, en effet, un graveur d'une habilité extrême, dont la réputation fut universelle. Un grand nombre de ses médailles sont frappées, d'autres attestent qu'il connaissait la pratique de la fonte. Ajoutons qu'il passa pour faux-monnayeur, et qu'une condamnation fut portée contre lui par la Chambre de justice de l' Arsenal, en 1633, mais, une déclaration du roi, en 1660, le réhabilita complètement {.....} Il débuta par une médaille sur le siège de La Rochelle, en 1629 et se montra par la suite d'une étonnante fécondité {.....} (*Suit la description d'une série de médailles*). Il aime les reliefs opulents, plus qu'il ne s'attarde à étudier un caractère, le luxe des costumes lui permet de composer des décors fastueux qui l'enchantent {.....} Il y a bien de l'inégalité parmi tous ces ouvrages, dont certains lui sont attribués par des considérations de style ou sur la foi de documents, faute de signature pour en certifier la paternité {...} . »



Médaille à l'effigie de Héroard, 1628, Londres British Muséum

On doit mentionner :

Toujours en 1628, une médaille à l'effigie d'Antoine de Ruzé



Médaille à l'effigie d'Antoine de Ruzé, 1628, Londres ; British Museum

En 1629,



Médaille à l'effigie du passage du Pas de Suze, 1629, Londres, British Museum

En 1630, une première médaille à l'effigie du Cardinal de Richelieu



Londres ; British Museum

En 1631, aussi une autre médaille à l'effigie de Richelieu

(Voir ci-dessus au chapitre consacré à son ascension)

De 1640 à 1642, Jean Varin se consacre uniquement à la réforme monétaire

En 1643, une médaille à l'effigie d'Anne d'Autriche et du roi Louis XIV au buste enfantin



Avènement de Louis XIV et régence d'Anne d'Autriche ; collection de l'auteur



Une autre médaille de 1643 consacrée à Anne d'Autriche : Londres : British Museum



Médaille à l'effigie d'Anne de Rohan non datée ; collection de l'auteur

A la fin des années 40 à 50, il produisit peu de médailles. Cela est dû aux troubles de la Fronde et à l'absence de la Cour à Paris.

En 1654, recommence la frappe généralisée de médailles, la plus importante sera celle consacrée au couronnement de Louis XIV, mais aussi la médaille commémorant la pose de la première pierre du Val-de-Grâce. En 1659 et 60, des médailles à l'effigie du Cardinal



1660 : Cardinal Mazarin ; Paix des Pyrénées : FIRMANDO FIRMIOR HAERET

En 1660 des médailles consacrées à Anne d'Autriche et au Prince de Condé

Ces médailles présentées sous trois formats différents vont donner à Colbert l'idée de créer ; à la fin de 1662, des médailles, pour commémorer le triomphe attendu du règne de Louis XIV que l'on commence à appeler Roi-Soleil et pour assurer à la postérité un souvenir qui ne pouvait s'altérer.

- En 1664 débute L'Histoire métallique de Louis XIV

Louis XIV, grâce aux bons soins de Colbert instaura une « Histoire métallique » dès 1664 avec l'aide de la Petite Académie (fondée en 1663), qui est devenue en 1716 l'Académie Royale des Inscriptions et des belles-lettres. Il s'agissait d'illustrer par une suite systématique de médailles et de jetons, tous les événements mémorables de son règne. De 1685 à 1694, 278 projets furent composés.

La première tâche de la « Petite Académie » fut de fournir une inscription pour la médaille célébrant l'alliance avec la Suisse.

Dès Février 1666, Varin consacra la plupart de son temps à la production de pièces relatives à l'histoire du règne.

Les dates qui figurent sur les médailles sont celles des événements eux-mêmes et non pas celles de la création de la médaille en question.

Varin meurt en 1672, alors qu'il travaillait à cette l'histoire métallique qui fut poursuivie par d'autres graveurs comme François MAUGER

Exemples de médailles conservées au British Museum



- Les jetons

La différence entre une médaille et un jeton du 17^{ème} siècle, réside surtout dans la taille mais aussi dans la quantité de frappe sinon les deux sont destinés à être offerts pour répandre le « message », pour attester de la présence à une réunion, une commission, pour commémorer un événement, comme gratification, comme cadeau ou encore en récompense notamment à certains personnages à qui la décence interdit de remettre une somme d'argent.

Il s'agit là du premier « média » ou mieux du premier objet « publicitaire » ou de « propagande » servant à célébrer ou commémorer tout en glorifiant l'autorité émettrice.

Les jetons ont évolué, de jetons de compte ils sont devenus jetons de présence ou cadeau, rétribution en valeur métal que parfois le bénéficiaire s'empressait de refondre, c'est la raison pour laquelle on ne connaît dans les collections officielles que très peu de jetons en or.

Les principaux jetons frappés sous Louis XIII et Louis XIV sont des jetons destinés aux administrations :

- Le Conseil du roi, la Chancellerie, les Secrétaires du roi, l'Ordinaire des guerres, l'Extraordinaire des guerres, l'Artillerie, la Marine, les Trésoriers militaires des armées, les Galères, les Colonies françaises, les Ordres du roi, la Chambre des comptes du roi, la Chambre de Justice, le Trésor royal, la Chambre des monnaies, la Chambre aux deniers, les Parties casuelles et Revenus casuels, les Ponts et Chaussées, les Menus plaisirs du roi, les Domaines du roi, la Maison du roi, les Bâtiments du roi, le Châtelet et les professions financières sous le contrôle de l'état.-

A la lecture des ordonnances royales des commandes annuelles de ces jetons, il apparaît que Pierre Régnier a continué à recevoir les commandes de ces jetons, frappés au Moulin de Paris, jusqu'au début de 1639.

Les jetons frappés par Jean Varin débutent après 1639. Ils ne sont pas signés mais on les lui attribue car le profil du roi est similaire à celui des monnaies frappées par Varin aux mêmes époques, par contre, les commandes sont visibles sur le site des archives monétaires.

Vous pouvez apprécier quelques exemples : (collection de l'auteur)



VOTA FEFELLIT. - 1659.

L'aspect d'une riche moisson annonce la paix et l'abondance ; c'est le signal de l'approche du traité des Pyrénées et du retour des deux nobles exilés bourguignons. Ce jeton gravé par Varin, à Paris, au mois de juin 1659, fut frappé à 8.500 exemplaires, dont 100 en or, 2.400 en argent et 6.000 en cuivre. Il coûta 75 liv. pour les carrés ou troupes ; 416 liv. 15 s. pour chaque marc pesant de jetons d'or ; 33 liv. pour chaque marc de jetons d'argent, et 50 liv. pour chaque millier de jetons de cuivre. (Archives monétaires).



IVUST SPES PACIS IN ARMIS (sans date)



« HOC SYDERE LILIA FLORENT » (sans date)



CANTAS FUGAT 1665 Parties Casuelles ; Siège d'Arras



Anne d'Autriche 1658 ORTUS NASCUNTUR UBIQUE



Jeton du Conseil 1661

- Les monnaies

- Dès 1629, sous Louis XIII, il crée les types monétaires de la fin du règne de Louis XIII, Jusqu'à la réformation de 1640 on constate : (les références proviennent du catalogue des monnaies royales françaises 1610-1792 de Victor GADOURY)

			Poids officiel
- Le Double tournois de Navarre	(G 10)	1635	3,138 g
- Le Double tournois au buste lauré et drapé	(G 11)	1629 à 1639	3,138 g
- Le Double « Lorrain »	(G 13 et 14)	1635 à 1639	3,138 g
- ¼ et ½ franc buste lauré	(G 34 et 35)	1636	3,547 et 7,094 g
- le Demi franc au col plat	(G 40 et 41)	1629 à 1641	7,094 g
- le Demi franc au buste fraisé	(G 39)	1633 à 1641	7,094 g

- Mais Jean Varin est avant tout celui qui a imposé la frappe de la monnaie par le système de balancier. Certes cet outil existait déjà, en effet :

« On doit à un orfèvre allemand, Marx Schwab, l'invention de la frappe au balancier, vers 1550. C'est Henri II (1547-1559) qui impose en France cette nouvelle technique, en même temps qu'il fait importer de nouvelles machines (laminoir, découpoir) pour la préparation des flans. Huit à douze hommes se relaient tous les quarts d'heure pour manœuvrer les bras entraînant la vis qui frappe les médailles. Avec la frappe au balancier, il devient possible de fabriquer en une minute, une trentaine de pièces homogènes et de qualité. Un tel progrès se heurte à l'opposition des ouvriers monnayeurs dont la seule richesse réside dans le savoir-faire manuel indispensable pour la frappe au marteau. Nicolas Briot essaya en vain d'imposer la frappe au balancier pour le monnayage dans toute la France. Il avait pour objectif de faire cesser le faux monnayage. Il perdit son dernier procès en 1625 et se réfugia en Angleterre où il fonda une école de graveurs de médailles. L'usage du balancier reste donc initialement limité à la frappe des médailles et des jetons. Il faudra attendre Louis XIV pour voir imposer, sous la pression du graveur général Jean Varin, cette technique de fabrication dans l'ensemble des ateliers monétaires du royaume ».- (Didier Jacquemin : l'origine de la frappe au balancier en France ; in « bulletin du cercle numismatique liégeois »)

Une autre confusion a pu aussi apparaître dans les analyses des auteurs du passé :

Frédéric Droulers⁸² signale qu'à Paris, à cette époque, il existait un autre atelier monétaire à Matignon, dirigé par Isaac Briot, (frère de Nicolas), ce fait a pu aussi prêter à confusion.

Le différent « à la rose » serait spécifique à cet atelier et comme la rose est le différent de la famille Briot et non celui de Varin, il identifie la frappe de l'atelier de Matignon de cette manière.

Jean Varin et Isaac Briot ont donc tous deux œuvré à la réforme monétaire de 1640, Jean Varin ayant été après son arrivée à Paris nommé gardien des scellés mis sur les machines appartenant à Nicolas Briot en exil à Londres mais ayant laissé à Paris de nombreuses dettes.

Cela prouve ainsi les liens qui liaient les familles Varin et Briot tant à Paris qu'en Angleterre.

- En 1640, il est donc choisi pour graver les nouvelles monnaies de la réforme de Claude de Bullion (1569-1640), surintendant des finances de Louis XIII.

Avant, nombre de pièces étaient altérées perdant parfois jusqu'à 50% de leur poids, étant donné que de plus en plus d'argent ou d'or était subrepticement raclé de la tranche des pièces (le rognage). Le gouvernement avait déjà ordonné que les pièces d'or soient évaluées sur leur valeur intrinsèque plutôt que sur leur valeur faciale.

Sur les conseils de Varin, il fut décidé de refondre les anciennes pièces en circulation et de produire des pièces « *d'une telle beauté de perfection de rondeur qu'elles ne pourroient être rognées ou altérées, sans que chacun mesme des plus simples ne le peut recognoitre facilement* ».

Le problème du faux-monnayage est récurrent, en attestent les nombreuses condamnations répertoriées sur le site des archives monétaires. Outre le rognage expliqué ci-dessus, les chefs des divers ateliers monétaires (25 ateliers sous Louis XIII et jusqu'à 40 sous Louis XIV, reconnaissables à la lettre d'atelier spécifique qu'ils imprimaient sur leurs monnaies) étaient tentés de pratiquer le billonnage. C'est-à-dire de produire des pièces d'un poids légèrement inférieur à celui autorisé ou de produire des pièces d'un aloi (pourcentage de métal noble dans l'alliage) inférieur à celui ordonné.

Les divers arrêts de la cour des monnaies retranscrivent le cheminement de cette réforme :

1636, 25 juin. Fontainebleau. (Déclaration sur un nouveau règlement concernant les monnaies)

Déclaration du roy et nouveau règlement sur le fait des monnoyes, tant de France qu'estrangères.- Paris : S. Cramoisy, 1636 (avec "les portraits, poids et prix des espèces d'or et d'argent, tant de France qu'estrangères ausquelles le roy donne cours par la présente déclaration") ; Paris : S. Cramoisy, 1637 ; Paris : S. Cramoisy, 1638 ; Paris : S. Cramoisy, 1639 (avec "les portraits, poids et prix des espèces d'or et d'argent, tant de France qu'estrangères ausquelles le roy donne cours par la présente déclaration")

ðDéclaration portant un nouveau règlement sur le fait des monnoyes, tant de France qu'estrangères.- Monnaie de Paris : ms. 4° 56, f° 167r°-175v° ⇒ Monnaie de Paris : ms. 4° 157

1639, 29 décembre. Paris.

Arrêt de la Cour des monnoyes par lequel il est ordonné qu'il sera informé contre les billonneurs et acheteurs de pièces légères et contre ceux qui sèment divers bruits touchant le prix des monnoyes.-

1640, 31 mars. Saint-Germain-en-Laye. (**Création du Louis d'or**)

Déclaration du roy portant que toutes monnoyes d'or légères des païs estrangers seront converties en espèces d'or de poids, portant le nom du roy ; que la fabrication des escus d'or de France sera continuée et que toutes espèces d'or

⁸² Frédéric DROULERS : Encyclopédie pratique, tome II, 1989 et Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI ; Nomis Arts France, 4^{ème} édition, 1989

légères seront décriées dans trois mois ; avec défenses d'en exposer après ledit temps...- (avec les portraits, poids et prix des espèces nouvelles que Sa Majesté veut estre nommées louis, fabriquées et avoir cours dans son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance)

1640, 5 avril. Paris. Arrêt du Conseil d'Etat pour la répression des infractions commises en matière de monnaies.

ðS.l., s.d.

Arrest du Conseil d'Etat du roy qui évoque à soy tous les procès concernant les malversations comises au fait des monnoyes, en quel état qu'ils soient, pendans tant ses Cours de Parlement, Chambre de l'édit qu'autres juges ou commissaires cy-devant députtez ; iceux renvoye ceux qui par-devant les commissaires qui seront par Sa Majesté députés, interdit toutes Cours et connoissance auxdits parlements et autres juges à peine de nullité et d'interdiction de leurs charges.- Monnaie de Paris : ms. 4° 60, f° 59r°-65v° ðArrest du Conseil d'Etat du roy qui évoque à soy tous les procès concernant les malversations comises au fait des monnoyes, en quelque état qu'ils soi[e]nt, pendans tant ses Cours de Parlement, Chambre de l'édit qu'autres juges ou commissaires cy-devant députtez ; iceux renvoye ceux qui par-devant les commissaires qui seront par Sa Majesté députtez, interdit toute Cour et connoissance auxdits parlement[s] et autres juges à peine de nullité et d'interdiction de leurs charges.- Monnaie de Paris : ms. 4° 60, f° 67r°-73v° ðMonnaie de Paris : ms. 4° 160

1640, 28 avril. Paris.

Arrest de la Cour des monnoyes qui permet aux jurez maistres balanciers de faire saisir tous les poids, balances et trébuchets qu'ils trouveront de fausse marque, même le poinçon de fleur de lys.- Monnaie de Paris : ms. 4° 60, f° 79r°-81v°

1640, 27 septembre. Chantilly.

Déclaration du roy portant prolongation du terme pour le convertissement des espèces d'or légères en espèces d'or de poids, jusques au dernier décembre 1640... ; Bordeaux : G. Millanges, 1640 ; Toulouse : A. Colomiez, 1640

1640, 18 octobre. Montceaux.

Déclaration du roy portant que les monnoyes d'argent légères ne seront exposées que pour leur juste prix, selon leur poids et titre, et que tous les poids dont on se servira pour les monnoyes seront ajustez et estallonnez sur ceux de la Cour des monnoyes, dans un mois... ; ensemble l'arrest de ladite Cour pour le fait de l'estalonnement desdits poids...- Paris : S. Cramoisy, 1640 ; Bordeaux : G. Millanges, 1640 ; Paris : S. Cramoisy, 1641 (avec les portraits, poids et prix des espèces d'or et d'argent, tant de France qu'estrangères, ausquelles le roy a donné cours par sa déclaration du 25 juin 1636) ; Paris : S. Cramoisy, 1644

ðDéclaration concernant les monnoyes d'argent.- Monnaie de Paris : ms. 4° 60, f° 259r°-262v°

ðMonnaie de Paris : ms. 4° 159

1640, 27 octobre. Paris. Arrêt du Conseil d'Etat fixant la quantité des monnaies anciennes démonétisées, en conséquence de la déclaration du 18 octobre 1640 et portant règlement sur les monnaies que l'Hôtel de ville de Paris pourra recevoir des fermiers des gabelles et des aides.

ð[Paris] : P. Rocolot, s.d.

1641, 2 janvier.

*Arrest qui décharge le sieur **Warrin** de tous les foiblages et écharcetez de l'ouvrage par luy fait et à faire pour raison du convertissement de l'or qui luy a été ou sera cy-après délivré et qu'il a rendu ou rendra fabriqué.-*

1641, 30 mars.

Arrest du Conseil d'Etat du roy qui ordonne que tous ceux qui ont en leur possession des rogneures et lingots d'or et d'argent seront tenus de les porter dans un mois ez Monnoyes de Sa Majesté établies en chacune province pour être converties en monnoies aux coins et armes de France, sans que pour ce ils puissent être recherchés ny inquiétés.- Monnaie de Paris : ms. 4° 61, f° 155r°-157r°

1641, 20 septembre. Paris. (Création de nouveaux ateliers monétaires)

Arrêt du Conseil d'Etat du roy qui ordonne l'ouverture de plusieurs Monnoyes.- Monnaie de Paris : ms. 4° 62, f° 13r° (mention)

Monnaie de Paris : ms. 4° 159

1641, septembre. Péronne. (Nouvelle fabrication des monnaies en argent)

Edict du roy portant nouvelle fabrication d'espèces d'argent ; augmentation du marc d'argent-le-roy et des quarts d'escu, testons et francs aux coins et armes de Sa Majesté, estant de leur juste poids ; et continuation du cours des espèces d'argent légères, avec le remède des grains, jusques au dernier mars prochain ; et outre un droit de seigneurage sur les ouvrages d'orfèvrerie et tireurs d'or ; avec une nouvelle évaluation... ; ensemble l'arrêt de vérification en la Cour des monnoyes du 18 novembre 1641, aux exceptions y contenues...- Paris : S.

Cramoisy, 1641 ; Bordeaux : G. Millanges, 1641 ; Poitiers : A. Mesnier, 1641 ; Paris : S. Cramoisy, 1642 ; Paris : S. Cramoisy, 1643 ; Paris : S. Cramoisy, 1644 ; Paris : S. Cramoisy, 1645 ; Paris : S. Cramoisy, 1646 ; Paris : S. Cramoisy, 1647 ; Paris : S. Cramoisy, 1648 ; Paris : S. Cramoisy, 1650 ; Paris : S. Cramoisy, 1651 ; S.l., s.d.

Paris : S. Cramoisy, [date d'édition illisible]

Edict qui ordonne la fabrication des louis d'argent ou écus, du titre de 11 deniers de fin, au remède de 2 grains, à la taille de 81 [sic] pièces 1/12e au marc, des demy, quarts et douzièmes à proportion, etc.- Monnaie de Paris : ms. 4° 62, f° 35r°-43v°

Monnaie de Paris : ms. 4° 159

1641, 18 novembre. Paris. *Arrêt de la Cour des monnaies portant vérification de l'édit de septembre 1641 concernant la nouvelle fabrication des monnaies d'argent et le droit de seigneurage sur les ouvrages d'orfèvrerie.*

Edict du roy portant nouvelle fabrication d'espèces d'argent ; augmentation du marc d'argent-le-roy et des quarts d'escu, testons et francs aux coins et armes de Sa Majesté, estant de leur juste poids ; et continuation du cours des espèces d'argent légères, avec le remède des grains, jusques au dernier mars prochain ; et outre un droit de seigneurage sur les ouvrages d'orfèvrerie et tireurs d'or ; avec une nouvelle évaluation... ; ensemble l'arrêt de vérification en la Cour des monnoyes du 18 novembre 1641, aux exceptions y contenues...- Arrêt de la Cour des monnoyes qui ordonne que l'édit de septembre 1641 concernant la fabrication des pièces de 60 sols, 30 sols et 15 sols et le surhaussement du prix du marc d'argent sera exécuté excepté pour ce qui concerne les espèces d'argent légères.- Monnaie de Paris : m a

Pour la frappe de ces nouvelles monnaies, on fit appel à la frappe au balancier dans tous les ateliers du royaume. Le résultat fut à tel point apprécié qu'on conféra à Jean VARIN le titre de **conducteur général des monnaies.**

Ces monnaies sont :

			Poids officiel
- Double tournois dit « de Warin »	(G 12)	1642 à 1643	3,138 g
- Double « Lorrain » tête à gauche	(G 16)	1642 à 1643	3,138 g
- 1/8 écu aux lis	(G 24)	1642 à 1643	4,856 g
- 1/2 franc buste lauré et drapé	(G 42)	1641	7,094 g
- 1/2 franc buste lauré et cuirassé	(G 42bis)	1641	7,094 g
- 1/24 écu	(G 44)	1641 et 1642	1,143 g
- 1/12 écu	(G 45 et 46)	1641 à 1643	2,287 g
- 1/4 écu	(G 47 et 48)	1641 à 1643	6,860 g
- 1/2 écu	(G 49 et 50)	1641 à 1643	13,725 g
- Ecu de 60 sols	(G 51 et 52)	1641 à 1643	27,450 g
- Demi Louis d'Or	(G 57)	1640 à 1643	3,346 g
- Louis d'Or	(G 58)	1640 à 1643	6,692 g

- Double Louis d'Or	(G 59)	1640 à 1643	13,385 g
- 4 Louis d'Or	(G 60)	1640	26,770 g
- 8 Louis d'Or	(G61)	1640	53,536 g
- 10 Louis d'Or	(G 62)	1640	66,924 g

Le pourcentage de métal noble dans l'alliage pour les pièces en or et en argent est fixé à **91,7 %**

En 1640, la mécanisation de la frappe monétaire des métaux précieux en France donna naissance au louis d'or. La série des pièces d'or, frappées dès cette date au balancier, comprend trois espèces : Le louis, le double louis et le quadruple louis ; nous sommes habitués depuis déjà le XVII^e siècle à appeler improprement le quadruple louis " double louis ", le double louis " louis " et le louis " demi-louis ". À côté de ces pièces courantes a été fabriquée à petit nombre une série de trois monnaies de grand module : vingt louis, seize louis et huit louis (" dix ", " huit " et " quatre " louis). La pièce de vingt louis valait cent livres ; elle reste la plus grande et la plus lourde monnaie d'or française jamais frappée. Ces pièces de plaisir, destinées à servir de cadeaux et à prouver le savoir-faire de la Monnaie du Moulin de Paris, n'ont pas circulé.



Louis d'Or à la mèche longue 1641 A Paris (collection privée)



Demi-écu, 3^{ème} type, 2^{ème} poinçon de Varin : 1643 A (Paris)
(Collection privée)



Quart d'écu Louis XIII
3^{ème} type, 1643 A
(collection de l'auteur)



Douzième d'écu, 3^{ème} type, 2^{ème} poinçon de Varin
(Collection privée)

- En 1643, à la mort de Louis XIII, décédé le 14 mai, il procède à la frappe des nouvelles monnaies à l'effigie du jeune Louis XIV.

« Le Roi est mort, Vive le Roi »



Ecu d'or Louis XIV, buste enfantin
à la mèche courte, 1645
(Collection privée)



Quart d'écu 1645 A
(Collection de l'auteur)



Demi-écu à la mèche longue 1656 L Bayonne
(Collection de l'auteur)



Demi-écu au buste juvénile 1662
(Collection de l'auteur)



Ecu d'argent Louis XIV
Au buste juvénile, 1670
(Collection de l'auteur)

Les « types » (physionomie) monétaires de Varin sont sous Louis XIV:

	<u>Période</u>		<u>Motifs et aloi</u>
a) pièces en or			
Demi-Ecu d'or 1643-1654	1,687 g	95,8 %	
Ecu d'Or	1643-1654	3,376 g	idem
Louis d'Or à la mèche longue	1643-1654	6,751 g	idem
Louis d'Or buste juvénile	1658-1662		Changement de physionomie du souverain
Louis d'Or à la tête nue	1668 –		
b) pièces en argent (les écus et leurs subdivisions)			
Ecu à la mèche courte	1643-1662		Changement de règne
Ecu à la mèche longue	1643-1662		Changement de règne
Ecu au buste juvénile	1662-1679		Changement de physionomie
c) des pièces dites de billon = argent minoritaire à 208 pour mille, le demi douzain 1658 (G 84) et le douzain 1658 (G 86)			

d) des pièces en cuivre, le denier tournois de 1648 (G 70), le double denier (G 71) (uniquement en essai) et le liard de France équivalent à trois deniers de 1654 à 1658, au buste juvénile premier et deuxième type (G 79 et 80).

- Les Sculptures

Nous disposons de nombreux renseignements sur Jean Varin en tant que sculpteur (commandes, remises de prix etc.), mais certaines œuvres, dont un buste en or, furent détruites à la Révolution.

Suzanne Collon-Gevaert (*Art Mosan et arts anciens du Pays de Liège*) souligne que, à Liège, la sculpture du XVIIe siècle se résume essentiellement dans deux noms : Jean Varin et Jean Del Cour.

Rarement deux personnalités artistiques de même époque et de même origine offrirent autant d'opposition que ces maîtres liégeois. Le premier devait exalter les puissants de ce monde : Louis XIII, Louis XIV, Richelieu et Mazarin furent ses modèles. L'autre se recueillait devant les mystères de la religion : ce furent des saints martyrs, des christes et madones qui hantèrent ses visions.

J'ajouterai que Del Cour était élève du Chevalier Bernin (*Gianlorenzo Bernini 1598-1680*) et que Varin n'a pas craint de se poser en rival de Bernin pour imposer en France un style différent du baroque italien qu'affectionnaient le Bernin et Jean Del Cour.

Comme pour les médailles, la première sculpture remarquable est le buste du Cardinal de Richelieu, son protecteur.

Le Bernin en avait fait un autre qui est toujours visible à Versailles.

En 1641, Richelieu écrivait à Mazarin lui demandant d'aller vérifier si Varin avait terminé le plâtre pour son buste.

Il s'agissait du buste grandeur nature, dont il reste de nombreux exemplaires, sous forme de copies en plâtre en albâtre ou actuellement en résine.



Buste de Richelieu

Il existe aussi un buste de Louis XIII, traité dans le bronze, actuellement visible au Louvre. Le roi se présente de face, le front ceint d'une couronne, visage scruté, dans un beau jeu de reliefs, rehaussé de ses attributs royaux.

Le regard alourdi, les paupières boursoufflées, les lèvres épaisses, trahissent la crise physique. Ce portrait est très certainement fidèle à la physionomie du souverain à cette période.

La période où Jean Varin sculpta le plus est proche de celle où il fabriqua les médailles de l'histoire métallique de Louis XIV (après 1662).

Le buste de Louis XIV, toujours présent à Versailles doit être de 1666, le souverain à 28 ans. C'est lors de la visite du Bernin en 1665, qu'il décida de sculpter ce buste en « réponse » aux œuvres du Bernin. Sa renommée était déjà telle que d'aucun ne le considérait comme le rival naturel de l'italien.

Ce fut un triomphe pour Varin, bien que l'on ait probablement raison d'attribuer en grande partie ce succès au sentiment national anti-italien.



Buste de Louis XIV en armure, 1666, château de Versailles.



Statue en pied l gu e par Jean VARIN, visible   Versailles

Il a aussi gravé un buste d'Henri IV, bien que ne l'ayant pas connu, ce buste est probablement inspiré des œuvres de Guillaume Dupré.

C'est à Versailles que nous retrouverons la dernière œuvre de Jean Varin, celle qui se trouvait dans son atelier le jour de sa mort et qu'il avait léguée par testament au souverain.

La statue en pied (reproduite ci-avant) dresse le roi debout, dans la gloire souveraine de sa jeunesse virile. Il mélange antiquité et renaissance italienne.

- La peinture:

Dufour, son assistant et élève, choisit de représenter par des allégories la personnification de ces trois arts, peintre, sculpteur et médailleur au revers de la médaille présentée page 9. « *Une seule suffisoit pour le rendre immortel* »

Néanmoins nous ne disposons pas de trace d'activité picturale de Jean Varin, même si certains auteurs signalent deux œuvres, sans les décrire.



Jean Varin instruisant le jeune Louis XIV dans l'atelier des médailles (François Lemaire, Paris, Musée de la Monnaie)

« Par l'étude d'un portrait d'Alcibiade (en réalité, une médaille de Césari représentant un statère de Syracuse du IV^e siècle avant J.C., montrant Athéna), le roi Louis en envie de lui ressembler. »⁸³

On lui a d'ailleurs attribué un temps la peinture reproduite ci-avant, mais elle n'est pas signée et une étude plus récente l'a attribuée à François Lemaire.

Mais pour créer des médailles, des monnaies ou des sculptures, il faut passer par le dessin.

⁸³ Mark JONES: Medals of the Sun King, 1979, British Museum Publications

Dans le *Mercure Galant*⁸⁴ on peut lire que « *jamais peintre n'a eu l'imagination si forte, et sur la simple description qu'on lui faisoit des traits du visage d'une personne il en faisoit un portrait ressemblant. Il étoit moins grand statuaire que grand peintre.* »

Il s'agit de la description d'un portraitiste et non d'un peintre, de plus, ses médailles sont d'admirables portraits.

Actuellement, de tableaux, ils n'en existent pas qui lui soient formellement attribués

- Jean Varin; architecte?

Seul SAUMERY dans *les Délices du Païs de Liège* (à Liège chez Everard Kints, 1738, PP. 293 et 294 du cinquième tome consacré à *L'éloge des Hommes Illustres*) le considère comme architecte.

Je n'hésite pas à vous proposer la retranscription de cet éloge, bien dans la manière un peu ronflante et un peu affectée ; qui est celle de Saumery, après tout il est bien de son temps.

« Les emplois éclatants et les marques de distinction dont fut honoré Jean Varin, natif de Liège, sont une preuve peu équivoque de la grandeur de son mérite et de la supériorité de son talent. Florent le Comte dans son livre sur l'introduction aux Beaux-Arts, dit que Varin fut un des plus rares hommes de son temps et des plus estimés, et, que sa réputation égala celle du fameux Cavalier Bernin. Félibien, dans ses Entretiens sur les Vies et les Ouvrages des Peintres, nous apprend que Jean Varin a été celui des Académiciens qui s'est le plus distingué. Il n'avait pas encore atteint sa huitième année que son inclination pour les beaux-arts commence à se faire connaître : ses Parens, qui étoient assez bien partagés du côté de la fortune, lui donnèrent les Maîtres les plus capables du cultiver ses heureux talens.

*Varin apprit tout à la fois à graver et à peindre et réussit également dans ces deux Arts : **il ne fit pas de moindres progrès dans l'Architecture.***

*Jeune encore, il vint à Paris, où il commence à se faire connaître **par quelques Portraits peints avec toute la délicatesse d'un Art infini.** : Il en grave aussi un grand nombre en Médailles et ce fut là le genre de travail qui lui acquit le plus de gloire, et dans lequel il surpassa tous les graveurs de son siècle et égala l'habileté des Graveurs anciens les plus célèbres.*

La réputation de Varin s'accrut à un tel point que, dans le temps même de l'illustre Cavalier Bernin vint en France, il fut choisi pour faire le buste et la statue de Sa Majesté Très Chrétienne. Ces deux superbes pièces qui sont un des principaux ornemens des Apartemens de Versailles, furent vues avec une admiration générale et méritèrent à leur Auteur d'être fait Graveur Général de la Monnoie. La fortune et l'élevation de Varin n'en demeurèrent pas là ; l'auguste Louis-Le-Grand lui conféra la charge d'intendant de ses bâtimens et le fit Conseiller honoraire dans l'Académie.

Tels furent les degrés d'honneur auxquels le célèbre Varin mérita de parvenir et dont il ne fut redevable qu'à sa profonde capacité et à l'universalité de ses talens. Chéri des grands et des petits, généralement estimé des savans, comblé de biens et d'honneurs, rien ne parut manquer à sa félicité et à sa gloire.

Ce grand homme mourut à Paris, dans un âge très avancé, l'an mil six cent soixante douze. Félibien et Florent de Comte disent qu'il fut le premier homme de son siècle dans l'Art de faire les poinçons et les Carrés pour les médailles et les Monnoies... ». (Orthographe originale)

On a attribué à Jean Varin une importance capitale dans les travaux d'agrandissement du Palais de Versailles.

Ces travaux se sont déroulés de 1661 à 1710. Or, Varin est décédé en 1672.

Cette affirmation trouve son origine dans la charge qu'il avait acquise **en 1660**, de « *Conseiller et Secrétaire du roi, Intendant et Ordonnateur des bâtimens royaux* ».

⁸⁴ *Mercure Galant*, 1673, IV.

Nous savons que les architectes de Versailles furent Le Notre pour les jardins, Le Vau, Jules Hardouin-Mansart et Le Brun pour les bâtiments. Que la décision de l'extension appartient à Louis XIV lui-même qui avait pris personnellement le pouvoir à la mort de Mazarin. Les architectes étaient désignés par Jean-Baptiste Colbert, surintendant des bâtiments, arts et manufactures, le supérieur de Jean Varin.

Suzanne Collon-Gevaert (*Art Mosan et arts anciens du Pays de Liège*) souligne : « *Varin est devenu l'ordonnateur des palais et des jardins de Versailles : Lebrun pour l'aménagement des salons et Le Nôtre, pour l'aménagement des jardins, recevront des avis sinon des ordres, de Jean Varin.* »

Jean Varin, alors au sommet de sa gloire, a certainement participé à l'élaboration du château. Mais est-ce lui qui a fait venir les nombreux liégeois qui y ont travaillé ?

Je ne puis être affirmatif. Il n'est de toute manière pas architecte, au sens ou nous l'entendons aujourd'hui, mais sûrement conseiller.

Plusieurs années auparavant, Jean Varin avait acquis quatre terrains près de la grande galerie du Louvre, à proximité de la Monnaie du Moulin. Varin y fait construire un édifice qu'il destinera à la monnaie et d'autres bâtiments destinés à être loués.

Ces immeubles possédaient un jardin remarquable orné d'un bassin ovale et de statues.

Varin avait aussi acquis une maison à Etioles (Essonne) où il avait aménagé de grands jardins.

Pour sa maison, il aurait lui-même dirigé les travaux d'agrandissement et d'ornementation, mais cela fait-il de lui un architecte ?

4) Conclusion :

Nous espérons avoir rendu un hommage des plus justes envers un personnage à propos duquel la littérature était souvent contradictoire, principalement en ce qui concerne ses origines et l'accusation de faux monnayage portée contre lui par des adversaires.

Mais c'est surtout la première biographie, rédigée par un contemporain, et qui n'est en fait qu'un éloge bien ronflant mais erroné, qui a entraîné les erreurs répétées par les auteurs suivants.

J'ai essayé de mettre à bas les erreurs des auteurs du passé en cherchant l'origine de ces discordances, en appliquant au mieux les principes de la recherche historique⁸⁵ en y ajoutant aussi une méthode heuristique, mais, en me basant sur des documents officiels et non sur des suppositions, traditions ou anecdotes.

Sachant que la « vérité historique » doit se baser sur au moins trois sources concordantes, la répétition par plusieurs auteurs, sans toujours citer leurs sources, des mêmes erreurs initiales ont fait que la première « biographie » élogieuse, suivie par l'édition des « historiettes » de Tallemant des Réaux étaient devenues avec le temps « vérité historique ».

Il a fallu attendre Fernand Mazerolle pour proposer une autre biographie de Jean Varin, mais, là encore, des erreurs dues aux recherches effectuées sur base de la date de naissance mentionnée dans la première biographie, mais aussi la prise en compte des historiettes de Tallemant des Réaux a entraîné d'autres erreurs, malheureusement partiellement confirmées et approuvées par Victor Tourneur.

⁸⁵ Paul Harsin, Professeur à l'Université de Liège : Comment on écrit l'histoire, bibliothèque scientifique belge, imprimerie Georges Thone, Liège

Ces erreurs ont été rectifiées par des liégeois, le baron de Chestret de Haneffe, Georges de Froidcourt et ensuite Frédéric Pény, sur base d'archives liégeoises, et d'une analyse rigoureuse, mais leurs publications trop confidentielles ont laissé à des auteurs postérieurs le soin de répéter les erreurs du passé.

Récemment encore, Mark Jones, directeur de l'Albert et Victoria muséum de Londres et conservateur du cabinet des médailles, reprenait certaines de ces incohérences.⁸⁶

Ma conclusion se base principalement sur 2 éléments développés précédemment :

- Si en 1650, Jean VARIN obtint la nationalité française par naturalisation, c'est qu'il n'était pas né à Sedan ou en Champagne, où une procédure de naturalisation n'aurait pas été nécessaire, Mazerolle se trompe.

- Le seul Jean VARIN découvert dans les archives liégeoises, est né le 6 février 1607 d'une mère liégeoise (HOVIUS = HOYOUX) et d'un père né à Reims, ayant ensuite travaillé à Sedan avant de s'installer et de se marier à Liège, il est donc catholique de naissance, par son acte de Baptême.

Sa famille paternelle, partiellement d'origine protestante était active dans l'orfèvrerie et la gravure, mais aussi dans le faux-monnayage.

Mais, le sujet de notre étude a été disculpé de ces faits, et, au contraire œuvrait à réduire les possibilités de faux monnayage dans les ateliers français.

Jean Varin, graveur et sculpteur de grand talent a rénové en France l'art de la médaille, il a amélioré considérablement la qualité des monnaies et a combattu les faux monnayeurs. Il a sculpté les bustes les plus remarquables des grands de son temps.

Il est né à Liège le 6 février 1607 d'une mère liégeoise et d'un père français (de Sedan ou de Reims).

Il meurt le 26 août 1672 et est enterré à Saint-Germain l'Auxerrois, face au Louvre, près de son domicile et lieu de travail.

Ce liégeois, devenu français sera honoré par sa ville natale qui lui dédiera une rue en 1863 (dans le quartier des Guillemins alors en transformation).

La réhabilitation du quartier de la gare des Guillemins à Liège sera, je l'espère, l'occasion de réhabiliter aussi le nom de ce grand orfèvre, qui méritait certainement mieux que l'état de la rue qui a porté son nom jusqu'ici.

Sur proposition du comité de l'œuvre des Artistes (association qui a publié en 1934 l'excellent travail de Georges de Froidcourt.), le Conseil communal de Liège décida, en date du 6 février 1928, de l'érection d'un monument à Jean Varin.

L'exécution du buste en bronze fut confiée au sculpteur Louis Dupont et terminée en 1929.

Il a été installé plus tard dans la roseraie du Parc de la Boverie, inaugurée officiellement le 17 juin 1950⁸⁷. Il a actuellement disparu (volé ?), et mes recherches auprès des services de la Ville de Liège n'ont pas abouti.

Des moulages des bustes de Louis XIV et de Richelieu sont exposés au Musée d'Art wallon. Le médailler du Musée Curtius ainsi que le Cabinet des médailles de Paris et de Londres conservent de nombreuses œuvres de l'artiste.

⁸⁶ Mark JONES ; Jean Warin (1606 ? -1672) au service de Louis XIV: La représentation du pouvoir : Colloque « Les Wallons à Versailles » 2007, éditions La Renaissance du Livre, pages 247 à 269.

⁸⁷ La Vie liégeoise : ancien périodique mensuel édité par l'échevinat du Commerce, des Classes Moyennes et du Tourisme de la ville de Liège en collaboration avec l'ASBL « Les manifestations liégeoises ». Avril et Mai 1972



Buste de Jean VARIN par Louis DUPONT
Roseraie du Parc de la Boverie
« LA VIE LIEGEOISE : Mai 1972 »

Au surplus, nous demandons l'indulgence du lecteur et lui rappelant que la numismatique est une science en mouvement qui se rapproche de la vérité plus souvent qu'elle ne l'atteint et en confessant humblement que l'auteur de ces lignes en est à son coup d'essai.

C'est un petit secret que je vous confie: rien n'est plus intensément jubilatoire, ni plus stimulant, à tous égards, que la poursuite d'une lumière enfuie. (*Franck Ferrand : l'Histoire interdite ; Révélation sur l'Histoire de France, Tallandier, 2008*)

Didier JACQUEMIN